

3	Éditorial
4	GDS 26 : l'association d'éleveurs pour le sanitaire
6	La gestion des introductions bovines
8	Prophylaxie : les règles pour la campagne de 2012-2013
9	Rats et souris en élevage : faites le calcul
10	Les GDS s'organisent à l'échelon régional
12	CSSA et FMS : mutualisation et solidarité en action
14	Tuberculose bovine : quels sont les risques ?
15	Maladies émergentes : risque d'apparition majeur et grandissant
16	Schmallenberg, dû à un nouveau virus
17	BVD : dépistage IPI par prélèvement auriculaire
18	Ovin : la tremblante classique
20	Les onglons indicateurs de conduite du troupeau
22	Caprins : l'acidose ruminale
25-34	Paratuberculose : maladie contagieuse des ruminants
36	Apiculture : lutter contre le varroa
39	Intoxication alimentaire et fromages au lait cru
40	Informatique : déclarations et gestion de troupeau simplifié
41	La certification de cheptels indemne en IBR
42	Organisation de la collecte des déchets de soin
43	Contrôle et suivi des installations de traite
44	GDS 26 : l'organisme de formation sanitaire
46	Adresses des administrateurs
47	Adresses utiles



Chers éleveurs

Nous n'en avons pas besoin : un nouveau virus - le virus de Schmallenberg - dont la propagation est encore une fois assurée par des moucheron vient frapper nos exploitations. Son impact est limité en Rhône-Alpes pour l'instant, mais les éleveurs touchés s'en seraient passé. Vos GDS sont mobilisés et contribuent à l'acquisition des connaissances sur cette nouvelle maladie.

En Rhône-Alpes, les GDS renforcent leur mutualisation pour un meilleur service sanitaire à tous les éleveurs. Vous pourrez constater en pages intérieures l'étendue des actions concernées.

L'échelon régional continue sa progression comme véritable échelon décisionnel. Un décret publié le 1^{er} juillet 2012 vient reconnaître la création de l'Association Sanitaire Régionale (ASR). Il appartient dorénavant aux représentants des éleveurs d'assumer leurs responsabilités comme partenaires privilégiés de l'administration pour coordonner les actions sanitaires régionales.

On s'aperçoit que le poids économique de la BVD en Rhône-Alpes est très important. Vos présidents proposeront dans les mois à venir une action concertée pour limiter les lourdes pertes économiques dont cette maladie est responsable. Et parce que même ceux qui ont réussi à s'assainir font des rechutes, nous concentrons maintenant nos efforts sur la prévention. D'autant plus que de nouvelles méthodes d'analyses nous permettent d'espérer tendre vers un assainissement généralisé !

La réforme de la PAC impacte également la politique sanitaire européenne avec un nouveau mode de gestion des crises. La création du Fonds de Mutualisation Sanitaire (FMS) permettra de prétendre à une part importante de participation de l'Europe et de l'Etat à l'indemnisation des éleveurs confrontés à des blocages ou des pertes économiques à causes des épizooties. Vos GDS vous informeront dès l'automne sur les modalités de ce nouveau dispositif.

■ Michel Boursier, Président du GDS Rhône-Alpes ■

Dossier ANTIBIORÉSISTANCE

Antibiotiques, les bactéries font de la résistance	26
Mise en œuvre d'un plan national	28
Traiter moins pour traiter mieux	29
Anticiper pour moins traiter	30
Antibiorésistance et utilisation raisonnée des antibiotiques	32
Utiliser moins de médicaments	33
Plan antibiorésistance, quel impact en élevage ?	34





Votre groupement rassemble mille cinq cent adhérents détenteurs de ruminants. Ce collectif travaille à l'amélioration constante de l'état sanitaire du cheptel drômois.

GDS 26

L'association d'éleveurs pour le sanitaire

Le GDS travaille pour les éleveurs en lien avec la DDPP, les vétérinaires sanitaires et le laboratoire vétérinaire départemental. Il participe à la surveillance des maladies du bétail par l'organisation des opérations de prophylaxie et vous accompagne pour la maîtrise des principales pathologies en élevage par le biais de plans de prévention et de lutte. Il travaille également à l'information et à la formation continue de ses adhérents.

UN FONCTIONNEMENT PROCHE DES ADHÉRENTS

Le GDS tient chaque année 7 réunions de secteurs. Tous les adhérents y sont conviés afin de pouvoir exprimer leurs attentes et leurs problématiques en termes de gestion des maladies dans leur troupeau. Ces réunions sont également l'occasion d'élire les administrateurs qui représenteront le secteur au conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de 21 membres élus et de cinq membres de droit qui élisent le président et définissent la composition de son bureau (Cf. p 46).

DES ACTIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRAIN

Des commissions par filière servent de base de réflexion pour orienter les actions du GDS. Elles se réunissent trois fois par an et sont ouvertes à tout adhérent qui s'engage à y participer régulièrement. Les propositions de travaux issus des commissions sont reprises par le bureau. Il étudie les projets puis les présente sous forme de propositions d'actions concrètes au conseil d'administration qui décide ou non de leur application par vote.

LE SYSTÈME PORTE SES FRUITS AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PLANS EN 2012

La campagne 2011-2012 a été riche de nouveautés. Les commissions ont travaillé sur la problématique des mouvements d'animaux, la paratuberculose, la besnoitiose et sur les avortements. Ces réflexions ont débouché sur le développement de plans de lutte besnoitiose, paratuberculose bovine et paratuberculose des petits ruminants. Le protocole diagnostic des avortements a également évolué avec la prise en charge d'analyse PCR plus performantes. Enfin, la réflexion sur les échanges d'animaux a débouché sur l'amélioration du pack intro bovin (Cf. p 6) et sur l'aide au diagnostic en petits ruminants qui permet d'évaluer le statut sanitaire des cheptels acheteurs et vendeurs pour mieux raisonner les achats.

L'INFORMATION ET LA FORMATION CONTINUE POUR RENFORCER LA STRATÉGIE DU GDS

Le GDS assure en continu l'information auprès de ses adhérents par le biais de lettres infos trimestrielles, de lettres thématiques ou lors de réunions d'information. Ce travail de communication porteur sur les nouveautés dans les appuis techniques qui vous sont proposés. Il concerne également les évolutions réglementaires, les données issues du suivi épidémiologique des maladies dans le département ainsi que les avancées scientifiques en termes de connaissance ou de dépistage des maladies. Enfin, pour renforcer les pratiques de prévention sanitaire de ses adhérents, le GDS organise tous les ans une dizaine de sessions de formations pratiques. Elles se déroulent sur une journée, en groupe de 10 à 15 éleveurs en partenariat avec les vétérinaires sanitaires (Cf. p 44).

EN PLUS D'UN APPUI TECHNIQUE LE GDS VOUS ACCOMPAGNE FINANCIÈREMENT

Les adhérents du GDS bénéficient des aides de l'Etat et du conseil général pour les opérations de prophylaxie obligatoires. Dans le cadre des plans de lutte et de prévention du GDS vous bénéficiez d'une visite d'appui technique du vétérinaire conseil. Sur le plan financier, les frais vétérinaires et d'analyses de laboratoire sont en parti pris en charge par le GDS avec l'appui du conseil général.



▲ Le conseil général, principal partenaire financier du GDS

+ d'infos

GDS Drôme
95, avenue Georges Brassens
26500 BOURG LES VALENCE
Tél. : 04.75.78.48.30 - Fax : 04.75.78.48.34
E-mail : gds26@wanadoo.fr

+ Les cotisations 2012

		
Forfait d'élevage : 7,80 € Cotisation par animal : 0,445 € Caisse de solidarité par animal : 0,05 € Fond de mutualisation sanitaire par animal : 0,03 €	Forfait d'élevage : 7,80 € Cotisation par animal : 0,538 € Caisse de solidarité par animal : 0,06 € Fond de mutualisation sanitaire par animal : 0,03 €	Forfait d'élevage : 7,80 € Cotisation par animal : 2,71 € Caisse de solidarité par animal : 0,31 € Fond de mutualisation sanitaire par animal : 0,14 €

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Directeur :
Henri FECHÉ

Responsable administrative :
Anne-Marie FUENTES

Vétérinaire conseil :
Benjamin DELTOUR

Assistante administrative :
Jennifer VANQUATEM

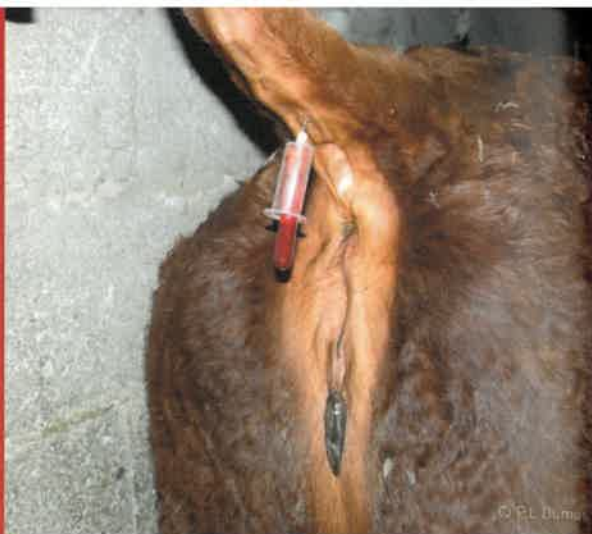
Agent sanitaire (mi-temps) :
Perrine LEFLEM

Technicien traite (mi-temps) :
Thierry LAHARGOUE

La réglementation impose le contrôle de maladies réglementées lors de mouvements de bovins. Le GDS, quant à lui, vous appuie avec l'aide du conseil général pour prévenir l'introduction d'autres maladies majeures à l'achat.

PRÉVENTION

La gestion des introductions bovines



La prise de sang permet de dépister les principales maladies chroniques ▲

La plupart des maladies des bovins s'accompagnent de symptômes visibles : boiterie, pneumonie, diarrhée... Mais, certaines d'entre elles évoluent de manière inapparente sur des individus porteurs chroniques. Le seul moyen de dépister ces animaux lors d'une introduction passe par des analyses de laboratoire. L'introduction mal contrôlée d'un seul animal peut être à l'origine de graves conséquences sanitaires et économiques notamment lorsqu'il s'agit de BVD, besnoitiose ou paratuberculose. Il est donc important de prévenir ce risque.

SÉCURISER LE TRANSPORT ET RESPECTER UNE PÉRIODE D'ISOLEMENT

La prévention sanitaire à l'introduction passe tout d'abord par un transport sécurisé. Il doit être direct et sans mélange avec des animaux d'origines différentes qui constitueraient des risques supplémentaires pour l'introduction de maladies. Le changement d'environnement et d'alimentation, les conflits hiérarchiques, le transport provoquent un stress important pour l'animal introduit. Il y a un risque d'affaiblissement de ses défenses immunitaires favorisant l'expression de maladies.

C'est pourquoi, il faut respecter une période d'isolement d'une durée minimale de 15 jours pour une adaptation progressive. Cette période d'isolement est un complément indispensable des analyses de laboratoire. Elle protège le reste du troupeau dans l'attente de résultats favorables.

DÉROGATION AU CONTRÔLE À L'INTRODUCTION OU PACK INTRO ?

La législation de l'IBR prévoit la possibilité de déroger au contrôle sérologique à l'introduction. L'animal introduit doit provenir d'un cheptel qualifié A « indemne en IBR » et le transport maîtrisé. La demande doit être faite avant la transaction auprès du GDS qui vous transmettra un document de demande de dérogation spécifique pour ce mouvement. Cependant, l'IBR n'est pas le seul risque sanitaire lors d'une introduction. C'est pourquoi le GDS, appuyé financièrement par le conseil général, vous propose le pack intro. En 2012, il comprenait une prise en charge à hauteur de 12€28 pour la visite du vétérinaire, de 1€10 par prise de sang et de 100% des analyses de laboratoire pour quatre maladies majeures (BVD, Besnoitiose, Paratuberculose, IBR). ■

	IBR	BRUCELLOSE	TUBERCULOSE
Délai de transport inférieur ou égal à 6j	Quel que soit l'âge	/	/
Délai de transport supérieur à 6j		Bovin âgé de plus de 24 mois	Bovin âgé de plus de 6 semaines

Les analyses obligatoires à l'introduction ▲

L'infestation parasitaire des ruminants est normale. En fonction du type de parasite et de leur nombre elle peut devenir pathologique. La coprologie est un outil simple et efficace pour surveiller l'évolution du parasitisme de son troupeau.

PRÉVENTION

Surveillance parasitaire des ruminants



La pâleur des muqueuses est le signe d'une grave infestation parasitaire ▲

L'analyse coprologique est une méthode qui permet de quantifier le nombre d'œufs et de larves présents dans les matières fécales. Ces éléments sont le reflet de l'intensité de la reproduction des parasites adultes installés dans l'appareil digestif d'un ruminant.

LE PRÉLÈVEMENT DOIT ÊTRE DE BONNE QUALITÉ ET REPRÉSENTATIF DU LOT

Au sein d'un troupeau ou d'un lot, tous les animaux ne présentent pas le même niveau d'infestation par les parasites. C'est pourquoi il est intéressant de réaliser un mélange de selles de plusieurs animaux afin d'obtenir une moyenne. Le portage parasitaire peut également être variable en fonction de l'âge. Les jeunes classes d'âge sont plus sensibles au parasitisme. Leur système immunitaire n'est pas encore efficace lors du premier contact avec les parasites. Il est donc souvent intéressant de faire plusieurs lots en fonction de l'âge, de l'état d'embonpoint ou de conduite variable. Le prélèvement doit être constitué de selles les plus fraîches possibles, soit prélevées dans le rectum ou qui viennent de tomber sur le sol.

LES PÉRIODES CLEF POUR LA SURVEILLANCE PARASITAIRE

A la fin de l'automne, la rentrée en stabulation est un moment important pour faire le point sur le parasitisme. La coprologie permettra de vérifier que le troupeau ne souffre pas d'un trop fort niveau d'infestation pendant la période de stabulation. En effet, une fois à l'intérieur les animaux ne risquent pas de se réinfester.

A la fin du printemps, au moins un mois et demi après la mise à l'herbe, la coprologie permettra de connaître le degré de réinfestation de vos animaux. Cette analyse est particulièrement importante pour les jeunes ruminants en première saison de pâturage.

Enfin, tous les signes pouvant faire suspecter une infestation parasitaire massive doivent motiver la réalisation de coprologies.

L'ANALYSE EST PRISE EN CHARGE PAR LE GDS

Si l'analyse est effectuée au Laboratoire vétérinaire départemental, elle est prise en charge à 100 % de son montant HT. Pour l'envoi, il faut utiliser un container étanche comme par exemple un sac congélation noué. Il est essentiel de bien identifier les prélèvements. Nous tenons à votre disposition un document d'accompagnement des prélèvements coprologiques que nous vous transmettrons sur demande. ■

LES SIGNES QUI DOIVENT FAIRE PENSER À UN PROBLÈME PARASITAIRE

*amaigrissement
diarrhée
poil piqué*

*essoufflement
pâleur des muqueuses
œdème de l'auge*

PROPHYLAXIE

Les règles pour la campagne de 2012-2013

PROPHYLAXIE DES BOVINS

	CHEPTELS ALLAITANTS	CHEPTELS LAITIERS
IBR	Analyses de sang annuelles sur tous les bovins de plus de 24 mois	Analyse semestrielle sur le lait de tank
BRUCELLOSE	Analyse de sang annuelle sur 20 % des bovins de plus de 24 mois	Analyse annuelle sur le lait de tank
LEUCOSE	Analyse de sang quinquennale sur 20 % des bovins de plus de 24 mois	
AVORTEMENTS	Déclaration obligatoire auprès du vétérinaire sanitaire dès le premier avortement pour recherche sérologique de la brucellose. La visite, les prélèvements et les analyses sont intégralement prises en charge par l'Etat.	
TUBERCULOSE	Surveillance sur la faune sauvage organisée par la DDPP	
INTRODUCTIONS	Analyses IBR, brucellose et tuberculose. (tout ou partie de ces analyses en fonction du délai de transport et de l'âge des animaux introduits : voir page 6)	

PROPHYLAXIE DES OVINS ET DES CAPRINS

	CHEPTELS LAITIERS OU TRANSHUMANTS COLLECTIFS	CHEPTELS ALLAITANTS OU TRANSHUMANTS INDIVIDUELS
BRUCELLOSE OVINE	Tous les ans, analyses de sang sur les bœliers et 25% des femelles de plus de 6 mois avec un minimum de 50.	Tous les 3 ans, analyses de sang sur les bœliers et 25% des femelles de plus de 6 mois avec un minimum de 50. Campagne 2012 -2013 : communes concernées de A à E
BRUCELLOSE CAPRINE	Tous les ans, analyses de sang sur tous les animaux de plus de 6 mois	Tous les 3 ans, analyses de sang sur tous les animaux de plus de 6 mois Campagne 2012 -2013 : communes concernées de A à E
INTRODUCTIONS	En cas de création de troupeau : analyses de sang pour obtention de la qualification officiellement indemne de brucellose Dans les autres cas : l'acheteur doit transmettre à la DDPP une copie de l'attestation de provenance remise par le vendeur. Les animaux introduits devront être testés à l'occasion de la campagne de prophylaxie suivante	
AVORTEMENTS	Déclaration obligatoire auprès du vétérinaire sanitaire dès le premier avortement pour recherche sérologique de la brucellose. La visite, les prélèvements et les analyses sont intégralement prises en charge par l'Etat	

N'oubliez pas de déclarer vos avortements

Tout avortement doit obligatoirement être déclaré à votre vétérinaire sanitaire pour qu'il effectue les prélèvements nécessaires à la recherche de la brucellose. C'est le meilleur moyen de dépister rapidement une réintroduction de la brucellose en France. La visite, les prélèvements et les analyses sont intégralement à la charge de l'Etat.

La présence de rongeurs engendre de sévères nuisances, économiques mais aussi sanitaires. Quelques principes de base permettent de prévenir l'invasion : un rat vu cache 20 à 30 rats présents...

DÉRATISATION

Rats et souris en élevage : faites le calcul !



La dératisation en élevage : une nécessité ! ▲

RECONNAÎTRE L'ENNEMI

Parmi les principaux rongeurs qui vivent dans les bâtiments, nous observons :

Le rat gris qui vit dans les endroits humides, sombres mais aussi dans les abords des bâtiments où il creuse des terriers.

Le rat noir, plus petit que le rat gris, vit dans les charpentes et les plafonds. Sa queue, plus longue que son corps, permet de le distinguer du rat gris qui a une queue plus courte.

Enfin, la souris grise est le plus petit des rongeurs.

UN RYTHME DE REPRODUCTION EXPONENTIEL

La femelle du rat produit 3 à 5 portées de 6 à 12 petits par an. La souris se reproduit encore plus rapidement : 4 à 7 portées annuelles de 2 à 10 petits. Avec une durée de gestation de 21 jours et une maturité sexuelle atteinte à l'âge de deux mois, la population de rongeurs peut exploser si aucune lutte n'est envisagée.

Contrairement aux idées reçues, ils ne perçoivent pas les couleurs. La couleur du produit de dératisation n'influera donc pas sur la consommation des rongeurs.

DES NUISANCES VARIÉES ... ET PARFOIS SÉVÈRES

On estime qu'un seul rat consomme et souille 100 kg d'aliment par an.

Ils détruisent les anciens bâtiments (murs en pierre ou pisail), les matériaux d'isolation, les installations électriques. Les stocks d'aliment (sacs, silos) sont éventrés

et souillés.

Le risque sanitaire, moins perceptible, a une importance majeure. Le rongeur véhicule un grand nombre de bactéries et virus (salmonellose, brucellose, etc.), transmissibles à l'homme et aux animaux par les excréments, les puces ou les morsures.

CHOISIR LES ARMES

Côté prévention, des abords de ferme rangés et propres réduisent fortement l'espace de vie des rongeurs.

La lutte curative consiste à réguler la population installée. L'ingestion d'appâts anticoagulants répétée provoque la mort deux à quatre jours après la consommation. Plusieurs supports de matière active permettent de répondre aux différentes situations. L'utilisation de postes d'appâtage sécurisés empêche la dispersion du produit. Les filiales des GDS répondent à vos demandes, n'hésitez pas à vous renseigner.

■ Francis Delangle ■

LES PIGEONS : VECTEURS

Par leurs déjections, les pigeons représentent aussi un risque sanitaire. Différentes méthodes d'effarouchement peuvent fonctionner.

Une régulation de la population est envisageable par tir de nuit dans les sites dortoirs, dans certaines conditions (local privé).



L'action sanitaire ensemble

GDS Rhône-Alpes

Face à la réduction du nombre d'éleveurs, l'intensification et l'élargissement des échanges d'animaux, la gestion du sanitaire se régionalise. Les GDS s'adaptent et mutualisent leurs moyens...

GDS RHÔNE-ALPES

Les GDS s'organisent à l'échelon régional

La région Rhône-Alpes était déjà marquée par de nombreuses synergies dites « transversales » entre les organisations professionnelles agricoles d'élevage (EDE, GDS, Contrôles laitiers) dans les départements. Mais les nouveaux défis sanitaires ne peuvent plus être gérés à l'échelle des départements. Surtout que l'Etat, dans le cadre de la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) a confié le soin de décider de la politique sanitaire à l'échelon régional et a unifié la gouvernance des questions végétales avec celles de l'animal : l'ASR (Association Sanitaire Régionale) réunit l'ensemble des acteurs du sanitaire : GDS Rhône-Alpes, FREDON Rhône-Alpes et tous leurs partenaires régionaux. Une conséquence visible d'ores et déjà : la mise en place au sein de tous les GDS de sections ou commissions pour une représentation structurée des espèces d'élevages qui n'étaient pas toujours représentées jusqu'à présent.

Au quotidien, les GDS cherchent d'abord à mutualiser leurs moyens et permettre à tous les éleveurs de Rhône-Alpes d'accéder à un même service sanitaire. Au cours des dernières années, plusieurs actions ont ainsi vu le jour.

PLUSIEURS ACTIONS DÉJÀ MENÉES

- L'information avec le bulletin « GDS Info » que vous avez entre vos mains, mais également le site internet www.frgdsra.fr qui vous permet de vous tenir informé de l'actualité sanitaire et de vous connecter à votre compte Boviclic Web pour vos notifications et votre registre d'élevage.
- Le FIL Sanitaire, FIL pour Fiche d'Information et de Liaison : chaque éleveur de bovins reçoit à l'automne un document simple qui récapitule l'essentiel de ses informations sanitaires réglementaires et des actions conduites à son attention par le GDS. Pour sa troisième année, ce docu-

ment continue à s'améliorer, et une réflexion est en cours avec les autres espèces qui souhaitent disposer d'un document similaire.

- Un accompagnement des nouveaux installés : au travers de réunions d'information, de visites techniques sur l'exploitation et d'un accompagnement personnalisé, il s'agit d'aider les éleveurs qui s'installent, seuls ou en association, à prévenir les accidents sanitaires dans les années qui suivent la constitution, la fusion, ou l'agrandissement d'un troupeau.
- Pour les éleveurs déjà expérimentés, la formation continue permet de voir, revoir, et se perfectionner dans l'objectif de mieux maîtriser les problèmes sanitaires de leur exploitation. Là encore les GDS de Rhône-Alpes mutualisent leur offre de formation qui se décline à partir de la formation de base « l'éleveur infirmier de ses animaux ».
- Un engagement au quotidien pour harmoniser des règles pour les prophylaxies et des règles de gestion de la transhumance : en concertation avec le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires, les GDS de Rhône-Alpes se sont battus pour des tarifs de prophylaxie harmonisés à l'échelle de la région Rhône-Alpes. C'est chose faite grâce à une bipartite

dorénavant régionale. Les GDS travaillent également à une application réellement homogène des modalités de lutte et de gestion de l'IBR et du varron. Ils font pression sur l'administration pour qu'il en soit de même en ce qui concerne les maladies dites réglementées appartenant aux « groupe 1 » (tuberculose, brucellose,...). Les GDS de Rhône-Alpes aident également l'Etat à préparer les plans d'urgence dans l'éventualité d'une épizootie majeure (fièvre aphteuse, peste porcine,...) qui frapperait nos élevages. Pour l'avenir, les chantiers ne manquent pas : lutte contre la BVD, harmonisation des contrôles à l'achat,... Demain, GDS Rhône-Alpes devra assurer une maîtrise d'œuvre régionale de la lutte contre les maladies et les plans d'urgence.

- La lutte contre la Besnoitiose, maladie sur laquelle le travail en région a permis de concevoir et d'évaluer un plan – ou protocole – de maîtrise de la maladie dans les élevages touchés.

Toutes ces actions sont la concrétisation du rôle que jouent les GDS sur les décisions qui construisent l'avenir sanitaire de notre région.

■ Michel Boursier ■



▲ Les GDS de Rhône-Alpes mutualisent leur offre de formation qui se décline à partir de la formation de base « l'éleveur infirmier de ses animaux ».

COMMENT PRÉVENIR LES DANGERS SANITAIRES ? QUELLES MESURES DE LUTTE METTRE EN PLACE FACE À UNE NOUVELLE MALADIE ?

Pour y répondre, il est instauré à l'échelon régional le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROP-SAV). Cet organe réuni sous l'autorité du préfet de région l'ensemble des acteurs concernés par la gestion du sanitaire, que cela soit dans le domaine animal que végétal. On ne peut plus en effet envisager de travailler sur l'un sans se préoccuper des conséquences des décisions prises sur l'autre. Et pour préparer les travaux de ce conseil, mais aussi mettre en oeuvre les programmes qui y seraient décidés, les professionnels sont structurés au sein de l'Association Sanitaire Régionale. Volontairement voulue légère et structure de concertation, l'ASR pourra confier aux GDS la conduite des actions de dépistage et de maîtrise des maladies animales.

Dès leur création, les GDS ont mis en place des caisses mutualistes pour aider les éleveurs en difficulté suite à des problèmes sanitaires. De nouveaux dispositifs sont apparus ces dernières années.

CSSA – FMS

Mutualisation et solidarité en action

AGIR EN COMPLÉMENT DES AIDES PUBLIQUES

L'Etat et l'Europe indemnisent les éleveurs touchés par des maladies réglementées pour les pertes liées à l'application de la police sanitaire et parfois pour la mortalité. Les GDS se sont donc mobilisés pour aider les éleveurs à faire face aux autres pertes, sans vouloir couvrir l'intégralité des dommages subis.

CSSA, UN DISPOSITIF AUTONOME

En 2007, constatant que les pertes dues à la Fièvre Catarrhale Ovine clinique étaient élevées et mal indemnisées, les GDS ont constitué la Caisse de Solidarité Santé Animale sur la base d'une cotisation à l'animal, appelée à l'échelle nationale, pour couvrir une partie des pertes sanitaires. Ce dispositif fait partie intégrante des GDS, les règles et montants d'indemnisation sont décidés par le conseil d'administration de GDS France.



Les GDS ont créé des caisses mutualistes pour aider les éleveurs ▲

CSSA
Caisse de Solidarité Santé
Animale

FMS
Fonds Mutualisation
Sanitaire

En 2010, le règlement de la CSSA a été modifié diversifiant ces possibilités d'intervention en constituant 4 sections :

- « Réserve » : pertes sanitaires liées au passage de maladies de la liste OIE*
- « Intervention » : actions sanitaires concernant des maladies d'intérêt national
- « Etude et Recherche » : soutien à des programmes de recherche ou d'étude concernant la santé animale
- « Régionale » (CRSSA**) : actions relevant des compétences de la CSSA mais pour des maladies d'intérêt régional

La fédération régionale des GDS, gestionnaire de la CRSSA, fixe le montant de la part régionale de la cotisation.

* OIE : Office International des Epizooties
** CRSSA : Caisse Régionale Solidarité
Santé Animale

FMS, SYNERGIE ÉLEVEUR/ÉTAT/ EUROPE

Dans le cadre de la PAC, les Etats et l'Europe ont décidé d'apporter une aide aux éleveurs subissant des pertes économiques liées à l'application des règles de police sanitaire (essentiellement l'interdiction de vente d'animaux pour l'élevage). Ces aides font l'objet d'une intervention conjointe de fonds publics et de fonds de mutualisation professionnels. Les fonds publics couvrent 65 % des indemnités versées, les 35% restants provenant des cotisations des éleveurs.

Les GDS qui disposaient déjà du fonds Fièvre Aphteuse ont décidé d'élargir la liste des maladies éligibles pour créer le Fond de Mutualisation Sanitaire. Il devient une association à part entière dont les GDS sont les seuls adhérents afin de respecter les impératifs réglementaires et pouvoir bénéficier des aides publiques. L'appel de cotisation et la gestion des dossiers d'indemnisation sont gérés par les GDS qui représentent le FMS dans les départements. La cotisation annuelle appelée à l'animal est volontaire.

■ Nicolas Corboz

Leptospirose, maladie de Lyme, fièvre Q, tuberculose, tularémie, mycoses...



Professionnels de l'agriculture,
signalez vos zoonoses

(maladies infectieuses d'origine animale)

à l'équipe zoonosurveillance de votre MSA,

- vous participerez à une meilleure connaissance,
- vous recevrez des informations précises,
- il vous sera proposé des mesures de prévention spécifiques aux zoonoses en agriculture.

Le réseau de zoonosurveillance mis en place par la MSA associe médecins du travail, conseillers en prévention et professionnels de la santé animale et humaine.

Contacts :

MSA Alpes du Nord : 04 50 88 16 02 ou sst.blf@alpesdunord.msa.fr

MSA Ain-Rhône : 04 78 92 63 55 ou sst@ain-rhone.msa.fr

MSA Ardèche-Drôme-Loire : 04 75 75 68 49 ou sst_adl.grprint@ardechedromeloire.msa.fr

www.msa.fr



L'essentiel plus encore

La qualification officiellement indemne de tuberculose n'est pas un pare feu à la maladie. Nul n'est à l'abri de se retrouver un jour confronté à cette maladie.



Le dépistage de la tuberculose doit continuer ▲

© Isabelle Drouot

TUBERCULOSE BOVINE

Quels sont les risques ?

Depuis fin 2000, la France est reconnue officiellement indemne de tuberculose bovine. Cependant, la maladie n'est pas éradiquée, et est encore présente dans certaines régions de France. Une démarche active de dépistage et de contrôle de la maladie est indispensable pour maintenir et améliorer notre statut sanitaire.

DANS UN ÉLEVAGE CONTAMINÉ

Lorsqu'une infection de tuberculose est confirmée dans un cheptel, l'abattage total du troupeau est ordonné, et le site est scrupuleusement désinfecté. Une enquête épidémiologique est réalisée pour tenter de découvrir l'origine de la contamination (réapparition de la maladie, achat, voisinage...), et de répertorier les élevages en lien avec ce troupeau pour lesquels un risque de contamination existe.

LES RISQUES DE CONTAMINATION

Les risques d'introduction d'une maladie dans un troupeau sont :

- la contamination par contact : voisins de pâture sans double clôture efficace, prêt d'animaux, pâturage collectif avec mélange de troupeaux...
- et la contamination par le biais d'un achat provenant du troupeau infecté. Dans le cas de la tuberculose, étant donné que l'incubation est longue, l'enquête repère tous les bovins qui ont quitté l'exploitation dans les cinq dernières années et qui ont été introduits dans d'autres élevages.

LES INCIDENCES

Les élevages ainsi décelés seront sous surveillance pendant 3 ans en réalisant un dépistage annuel de la tuberculose de tous les bovins de plus de 6 semaines. Dans certains cheptels "à risque", les bovins vendus pour l'élevage doivent être tuberculés avant la sortie de l'exploitation. Cela concerne principalement les voisins d'un foyer ou les anciens foyers.

De plus, pour les bovins achetés et provenant de cheptel infecté, un abattage diagnostique est réalisé. Si les résultats confirment une infection du bovin, le troupeau est alors déclaré infecté.

Toutes ces mesures sont indispensables pour progresser vers l'éradication de la tuberculose.

■ Carole Bonnier ■

QU'EST CE QUE L'ABATTAGE DIAGNOSTIQUE ?

Il n'est malheureusement pas possible de confirmer avec certitude l'absence ou la présence de tuberculose sur un animal vivant.

C'est pourquoi les bovins provenant d'un cheptel infecté sont abattus en vue :

- d'une recherche approfondie de lésions à l'abattoir au niveau de ganglions spécifiques,
- de la réalisation d'analyses par PCR et culture, et histologie en cas de lésion.

En cas de résultats positifs, le bovin et le troupeau sont susceptibles d'être déclarés infectés.

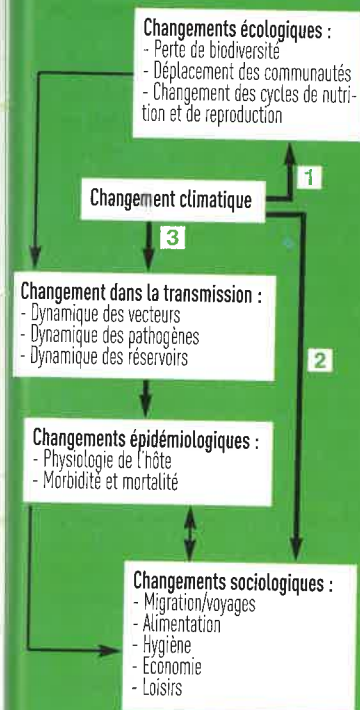


Schéma : Les conséquences du changement climatique sur l'émergence de maladies

L'Europe connaît ces vingt dernières années l'apparition de nouvelles maladies dites « maladies émergentes » telles que l'ESB, la FCO ou récemment le Schmallenberg. De nombreux facteurs de risque sont à l'origine de leur apparition.

MALADIES ÉMERGENTES

Risque d'apparition majeur et grandissant

Une maladie émergente peut prendre plusieurs formes. Elles peuvent être soit totalement nouvelles comme l'ESB, soit déjà connues mais identifiées dans une nouvelle zone géographique telle la FCO, soit dues à un agent pathogène connu mais ayant muté et affectant un nouvel hôte, ou entraînant des symptômes plus graves qu'habituellement comme le H5N1. Ces maladies peuvent atteindre aussi bien l'homme, les animaux que les végétaux et ne sont pas forcément contagieuses. Leur impact peut être important sur la santé animale avec de graves conséquences économiques. Sur ces dernières années, le nombre de maladies émergentes augmentent. Et, pour le futur, les hypothèses prévoient l'émergence de 3 ou 4 maladies par an du fait de nombreux facteurs de risque.

DES FACTEURS DE RISQUE MULTIPLES

L'augmentation de la population mondiale avec la colonisation de nouveaux espaces influent sur l'émergence de nouvelles maladies. La modification des habitudes alimentaires dans les pays émergents a pour conséquence une intensification de l'agriculture avec une concentration des animaux voire des contacts multi-espèces. Cette promiscuité peut être à l'origine d'une mise en contact avec de nouveaux agents pathogènes. De plus, le développement des inégalités sociales et les guerres entraînent une dégradation sanitaire, favorisant la propagation des maladies infectieuses. L'augmentation du commerce et des voyages internationaux peuvent également être à l'origine d'une diffusion rapide des maladies par un accroissement des risques de contamination.

De plus, le réchauffement climatique, avec une élévation des températures et une diminution des précipitations en été, a une influence directe sur l'apparition des maladies émergentes en impactant les populations de vertébrés réservoirs, de vecteurs ou l'agent pathogène lui-même.

DES FACTEURS DE RISQUE DIFFICILEMENT MAÎTRISABLES

Désormais, on ne peut dissocier la santé humaine de la santé animale ni imaginer une France isolée du reste de l'Europe ou du monde. Il devient donc essentiel de développer des moyens de surveillance et de détection précoce de ces nouveaux agents pathogènes ainsi que d'envisager des méthodes de lutte pour réagir rapidement. Il faut également bien garder à l'esprit que le premier maillon dans la chaîne de détection d'une nouvelle maladie reste l'éleveur.

■ Magali Marignan ■

La maladie de Schmallenberg est apparue au cours du second semestre 2011 en Allemagne. Ce nouveau virus tire son nom de la ville allemande où les premiers cas ont été découverts.

MALADIE ÉMERGENTE

Schmallenberg, dû à un nouveau virus



Veau né avec les pattes raides et tordues ▲

La maladie de Schmallenberg est due à un nouveau virus apparu en Allemagne. Il fait partie de la famille des arbovirus. Cela signifie que ce virus a besoin d'un vecteur pour se transmettre d'un animal à un autre. Dans le cas du virus Schmallenberg, le vecteur est un culicicoïde, sorte de petit moucheron piqueur, comme c'était le cas pour la fièvre catarrhale ovine.

DES SYMPTÔMES DISCRETS CHEZ LES ADULTES, MAIS IMPRESSIONNANTS SUR LES NOUVEAUX NÉS

Le passage de la maladie sur les adultes est souvent imperçu. Une fièvre passagère, un manque d'appétit, une chute de la production laitière, ainsi qu'une diarrhée peuvent être observés. Tous ces signes ne sont pas caractéristiques, et font en général penser au passage d'un épisode grippal. Ce n'est que quelques mois après, lors de la naissance du nouveau-né que l'on constate les malformations. Dans les trois espèces de ruminants on retrouve les mêmes signes : blocage des articulations, pattes et cou raides et/ou tordus et cerveau absent ou très réduit à l'autopsie. La mise bas est souvent très délicate, et ne peut pas se faire sans assistance. Il n'est pas rare chez les brebis portant plusieurs agneaux, d'en avoir seulement un porteur de symptômes.

UNE CONFIRMATION DE DIAGNOSTIC POSSIBLE GRÂCE À DES ANALYSES DE LABORATOIRE

On suspecte la maladie dès qu'un agneau ou un veau difforme naît. Deux analyses sont possibles pour confirmer

la maladie. Soit on recherche directement la présence de virus par une analyse PCR sur un prélèvement de cerveau du nouveau né malformé, soit on recherche les anticorps dans le sang de la mère (sérologie).

BILAN ET PERSPECTIVES DE CETTE NOUVELLE MALADIE

Au 31 juillet 2012, ce sont 2 689 élevages qui sont touchés. Il s'agit de 1 544 élevages bovins, (soit 39 élevages supplémentaires durant la deuxième quinzaine de juillet, soit une nette diminution par rapport à la quinzaine précédente (174)), 1128 élevages ovins et 17 élevages caprins. Les pertes économiques sont variables en fonction des élevages et des régions. Aucune mesure réglementée, comme la limitation de mouvements que nous avons connue lors de la FCO, n'est appliquée suite à la découverte d'un foyer. Mais certains pays comme la Russie ou l'Ukraine, appliquent un embargo vis-à-vis des pays touchés. Il est encore tôt pour préjuger de l'évolution de cette maladie et des investigations plus poussées sont nécessaires.

■ Edwige Vénéreau ■

+ d'infos

www.frgdsra.fr

Une nouvelle méthode simple et rapide pour le dépistage BVD des veaux dès la naissance est en phase d'évaluation : le prélèvement auriculaire par l'éleveur lors de la pause d'une boucle spécifique.

BVD

Dépistage IPI par prélèvement auriculaire



Une méthode de dépistage BVD auriculaire en phase d'évaluation ▲

Quatre pays : la Suisse (depuis début 2008), l'Allemagne (depuis 2011), l'Irlande (en cours de validation) et l'Autriche (depuis 2005) utilisent déjà cette méthode de dépistage.

En 2008, en Suisse, 1,7 millions de bovins, soit la quasi-totalité du cheptel national, ont été prélevés par des vétérinaires et techniciens et les mouvements d'animaux stoppés en attente des résultats. Depuis, tous les veaux sont testés à la naissance. Au total, 3,5 millions d'échantillons ont déjà été analysés dans 9 laboratoires.

Le dépistage du virus BVD chez les jeunes veaux présente trois intérêts :

- bénéficier de la garantie non-IPI (valable à vie) si le résultat d'analyse est négatif. C'est une garantie pour un éventuel acheteur et un avantage commercial pour le vendeur. Cette garantie ne pourra être délivrée qu'une fois les méthodes d'analyses validées par le laboratoire de référence.
- être certain de ne pas élever un veau IPI (Infecté permanent immunotolérant) ; un IPI étant un réservoir du virus et une non-valeur économique dans un élevage.
- tester le veau issu d'une vache achetée gestante et négative à la PCR à l'achat.

DÉPISTAGE BVD SUR LE TROUPEAU

Le dépistage des veaux dès la naissance sur prélèvement auriculaire ne dispense pas de suivre régulièrement son troupeau pour mettre en évidence une éventuelle circulation virale BVD grâce à :

- l'évaluation immunitaire à partir de sérologies de lait de tank trois fois par an dans les élevages laitiers ou sé-

rologies lors de la prophylaxie obligatoire dans les troupeaux allaitants

- la réalisation de sondages sérologiques sur huit à dix génisses sentinelles de plus de six mois tous les ans.

■ Laurent Thomas ■



Kit de prélèvement auriculaire Allflex ▲

+ d'infos

www.frgdsra.fr/bvd

La tremblante du mouton est une maladie incurable due à un prion. Elle est contagieuse et mortelle. Les signes principaux sont des troubles nerveux et du comportement..

OVINS

La tremblante classique



Seul un test permet de connaître sa résistance face à la tremblante ▲

LE GÉNOTYPAGE DES BÉLIERS : UN OUTIL ESSENTIEL

La résistance à la tremblante classique du mouton est contrôlée par un gène.

Pour savoir si un animal possède cette résistance, il faut une analyse de sang en laboratoire : c'est le génotypage. Exemples de génotypes : ARR/ARR (double résistant) ARR/ARH (simple résistant).

Le gène VRQ est lui très sensible, les animaux avec ce gène sont à éliminer.

Statistiquement, un animal ARR/ARR ne contracte pas la tremblante classique.

Il est possible de lutter contre la tremblante ovine en utilisant des béliers reproducteurs génétiquement résistants. La diffusion des gènes de résistance est donc rapide par la voie mâle.

LE RECENSEMENT DES BÉLIERS

A compter de 2012, il est obligatoire de recenser les béliers reproducteurs présents dans tous les troupeaux français.

Le génotype d'un animal vis-à-vis de la tremblante est valable à vie, il est donc inutile de refaire une recherche sur un animal dont le génotype est déjà connu.

Recenser les numéros complets des béliers, leur race et leur génotype vis-à-vis de la tremblante permettra de constituer un fichier national.

Consulter ces informations avant l'introduction d'un bélier permettra de savoir si ce bélier a un génotype connu et s'il est résistant.

COMMENT VA SE DÉROULER LE RECENSEMENT ?

Pendant 3 ans, de 2012 à 2014, en même temps que le recensement annuel des effectifs ovins, un formulaire pour inscrire les numéros complets des béliers reproducteurs est expédié. Les données collectées sont enregistrées et croisées avec les résultats de génotypage tremblante des laboratoires. La base nationale unique ainsi constituée permet de valoriser et de synthétiser les génotypes connus.

Après 3 ans, le point sera fait sur l'état des lieux national. De nouvelles obligations pourront être ajoutées (obligation du génotypage de tout bélier utilisé comme reproducteur, interdiction des béliers avec gène qui donne une sensibilité : VRQ ...).

■ Sylvie Gleize ■

DISTINGUER LA TREMBLANTE ATYPIQUE DE LA FORME CLASSIQUE :

Variante plus rare, la tremblante atypique n'atteint qu'un ou deux animaux dans un troupeau. Le prion en cause est une forme mutée du prion de la tremblante classique. Les symptômes cliniques sont plus discrets : mauvais état général, changement du comportement, pas de tremblement. Chez un animal atteint, le prion ne se retrouve que dans le système nerveux central.

+ d'infos www.frgdsra.fr/tremblante

AGRO DIRECT

www.agrodirect.fr

Produits et matériels pour l'élevage et la transformation fermière
La Filiale de votre GDS



Agro Direct - www.agrodirect.fr

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

<http://www.agrodirect.fr/>

Rendez-vous sur
www.agrodirect.fr

Commande 24h/24 - 7j sur 7

Paiement en ligne par chèque ou CB
(sécurisé par le Crédit Agricole)

Nouveautés, Réductions, informations

Plus de 2000 articles spécialisés "en ligne"

Vous connaissez notre nouveau numéro ?



09 74 50 85 85 Choix 2

(Prix d'un appel local, non surtaxé)

REMISE 2% pour les adhérents GDS, en prélèvement automatique !

Le parage livre des renseignements sur la conduite du troupeau. Des pistes de progrès peuvent être dégagées à partir d'observations.

PARAGE

Les onglons, indicateurs de conduite du troupeau

Les boiteries sont la troisième cause de réforme, après les mammites et l'infertilité. Selon des études, 10 à 20% des vaches d'un troupeau sont affectées par des problèmes de pieds. Les onglons de la vache poussent continuellement d'environ 5 mm par mois. Cette production de corne est nécessaire pour compenser l'usure, lors des déplacements. L'équilibre est globalement atteint pour les vaches en pâture, mais il est plus aléatoire en bâtiment où le sol est plus dur et plus abrasif qu'une pâture. Cette différence de sol va modifier les zones d'usure. Sur sol « type pâture », l'usure concerne plus la muraille et sur sol dur, plus abrasif, l'usure concerne à la fois la muraille et la sole. En retour, la pousse va être stimulée sur ces deux zones, avec une tendance naturelle de la muraille à pousser vers l'avant. Avec le temps le pied s'allonge. Le poids de la vache n'est pas réparti équitablement sur ses pattes. Les pattes arrière portent plus de poids que les pattes avant. À l'arrière, les onglons dits « externes » supportent 60 % du poids, situé sur le membre. Cette particularité, couplée à la pousse de la corne, explique la sollicitation, toujours plus importante des onglons externes, avec au fil du temps une modification des aplombs : les jarrets se ferment. La vache essaie de soulager son onglon externe, en reportant du poids sur l'onglon interne.

■ Jean-François Mermaz ■



▲ Les onglons fournissent de précieux renseignements encore peu exploités

LES ONGLONS, LA «BOÎTE NOIRE» DE L'ÉLEVAGE

Identifier les points de blocage de l'expression du potentiel des vaches n'est pas aisé. Néanmoins, l'éleveur dispose d'une « boîte noire » : ce sont les onglons de ces vaches, qui enregistrent sous forme de lésions, les paramètres de sa conduite d'élevage. L'analyse de ces lésions est une mine de renseignements sur les derniers mois de la vache et les facteurs de risque de l'élevage. Une méthode de diagnostic (mise au point par l'Institut de l'élevage et le CFPPA du Rheu) permet de décrypter cette « boîte noire », pour cerner les facteurs de risques de l'élevage.

IDENTIFICATION OVINE

FR 161 139 20490

FR 161 139 20490

FR 161 139 20490

FR 161 139 20490

Stick RS320

Pocket

Panneau Aleis

ALEIS VORTEX

CHEVILLOT®

20 ans d'expérience en identification électronique

L'acidose ruminale a pour origine un déséquilibre alimentaire. Elle provoque des chutes de production et favorise l'expression d'autres pathologies pouvant entraîner de la mortalité.

CAPRINS

L'acidose ruminale



La distribution de fourrages avant les concentrés limite les risques d'acidose ▲

L'acidose ruminale se développe principalement lors d'un excès d'aliments riches en amidon ou avec des aliments trop peu riches en fibre. Elle entraîne une modification de la flore ruminale ce qui dévie les cycles de fermentation microbienne. Il en résulte une acidification plus ou moins forte du contenu ruminal. L'acidose aiguë s'exprime par une chute brutale de la lactation, un arrêt de la motricité ruminale et une diarrhée accompagnée de troubles digestifs. Les signes de l'acidose chronique sont moins évidents. La motricité ruminale est ralentie, l'appétit est capricieux et des épisodes de diarrhée peuvent survenir.

DES CIRCONSTANCES D'APPARITION MULTIPLES

Le début de lactation est une période critique, car les apports énergétiques de la ration sont en progression, alors que la capacité d'ingestion est faible. L'acidose ruminale peut néanmoins survenir à tout moment du cycle de production. Elle est souvent liée à une ration déséquilibrée par un excès de sucre ou une insuffisance de fourrage. Le mode de distribution de la ration a également son importance. Les concentrés en salle de traite sans apport préalable de fourrage provoqueront des pics réguliers d'acidose. Enfin, tout changement brutal de la ration peut avoir pour conséquence une acidose (augmentation des concentrés, mise au pâturage rapide, changement de parcelle).

L'ACIDOSE FAVORISE L'EXPRESSION DE NOMBREUSES MALADIES

La forme aiguë d'acidose est souvent mortelle. Dans les autres cas, les déséquilibres digestifs favorisent l'expression de maladies digestives comme le parasitisme ou l'entérotoxémie. L'acidose génère également un stress qui peut révéler des maladies chroniques sous-jacentes comme la paratuberculose ou la mycoplasmosse. Enfin, elle induit une carence en vitamine B1 pouvant provoquer des troubles nerveux, c'est la nécrose du cortex.

■ Benjamin Deltour ■

L'ACIDOSE FAIT LE LIT DE L'ENTÉROTOXÉMIE

La majorité des cas d'entérotoxémie chez les caprins fait suite à un épisode d'acidose ruminale qui favorise la multiplication de bactéries produisant des toxines mortelles. On observe une diarrhée très liquide, parfois sanguinolente, accompagnée de douleurs abdominales et d'une forte hyperthermie. Des convulsions ou une phase de coma peuvent précéder la mort. Le cadavre gonfle rapidement et les muqueuses sont violacées.

La paratuberculose, due à la bactérie *Mycobacterium avium paratuberculosis*, est une maladie qui peut atteindre les bovins, ovins et caprins. Ce n'est pas une maladie à déclaration obligatoire.

PARATUBERCULOSE

Maladie contagieuse des ruminants



La race limousine est particulièrement sensible à la paratuberculose ▲

La paratuberculose est une maladie contagieuse des ruminants dont la contamination s'effectue par voie or-fécale. C'est-à-dire que les jeunes se contaminent en ingérant des bactéries qui sont dans l'environnement, sur la mamelle et dans le colostrum de leur mère. Une transmission de la bactérie de la mère à sa progéniture peut également se faire pendant la gestation si la femelle est très fortement infectée. Les jeunes ainsi contaminés ne déclarent en général pas la maladie immédiatement, et l'infection peut rester silencieuse plusieurs années. Pour un bovin, la maladie se déclare le plus souvent après l'âge de deux ans.

DES PERTES ÉCONOMIQUES NON NÉGLIGEABLES

Les animaux qui déclarent la maladie présentent un amaigrissement progressif et irrémédiable. La mort est la seule issue. L'euthanasie peut être nécessaire. Les pertes économiques engendrées peuvent alors être conséquentes. Les animaux qui déclarent la maladie sont particulièrement contaminants car ils excrètent la bactérie en grande quantité dans leurs fécès. Ils sont donc une source de danger pour leurs congénères et doivent être éliminés le plus rapidement possible.

UNE LUTTE PAS SI AISÉE

Quand le diagnostic de paratuberculose est posé dans un cheptel bovin, un plan national de lutte peut être mis en place. Il consiste en un dépistage annuel systématique de tous les animaux de plus de 24 mois. Trois types d'analyses sont disponibles : la culture fécale, la PCR sur les fécès et la sérologie. En routine, la sérologie est le

plus souvent utilisée. Elle est simple d'utilisation et se fait suite à une prise de sang. Elle consiste en la recherche d'anticorps. Les animaux positifs doivent être éliminés le plus rapidement possible car ce sont des animaux contaminés qui risquent de développer la maladie et de contaminer les autres animaux de troupeau. La transmission de la mère au veau étant également très fréquente, il faut faire un travail sur les lignées, afin de pouvoir venir à bout de la maladie.

VERS UNE GARANTIE DE CHEPTEL

Il est possible d'obtenir une garantie de cheptel. Elle s'acquiert au bout de deux séries d'analyses toutes négatives sur tous les bovins de plus de 24 mois du troupeau. Ces deux séries doivent être faites dans un intervalle de neuf à trente mois. L'entretien de la garantie nécessite une analyse de tous les animaux de 24 à 72 mois, dans un intervalle de 21 à 27 mois. Les achats provenant de cheptels non indemnes doivent également être contrôlés.

■ Edwige Vénéreau ■

+ d'infos

www.frgdsra.fr/ptb



**CMRE met à votre disposition
son savoir-faire et ses
compétences informatiques**

PARTENAIRE DES ORGANISMES AGRICOLES, CMRE s'implique dans tous vos projets informatiques :

Conseil / Logiciel / Matériel / Réseau / Formation / Assistance

AU SERVICE DES ELEVEURS, CMRE propose des outils informatiques performants répondant aux contraintes administratives et réglementaires, et valorisant vos données d'élevage :

Bovitel / Ovitel / Parcitel / Coline / Orani*Web

Plus d'informations sur www.cmre.fr



Contactez-nous : CMRE Logiciel - Les Soudanières BP2 - 01250 Ceyzériat
Tel : 04 74 25 09 70 - Fax : 04 74 30 02 43 - Email : commercial@cmre.fr



Dossier ANTIBIORÉSISTANCE

Préoccupation mondiale, l'antibiorésistance est devenue un défi médical majeur du XXI^e siècle.

Préserver la santé animale en limitant le recours aux antibiotiques toutes filières confondues est donc devenue une priorité de l'Etat français

L'éleveur sera incité à faire évoluer ses pratiques pour utiliser moins d'antibiotiques. Ceci passe par une approche raisonnée du sanitaire privilégiant le préventif plutôt que le curatif.

Antibiotiques, les bactéries font de la résistance	26
Mise en œuvre d'un plan national	28
Traiter moins pour traiter mieux	29
Anticiper pour moins traiter	30
Antibiorésistance et utilisation raisonnée des antibiotiques	32
Utiliser moins de médicaments	33
Plan antibiorésistance, quel impact en élevage ?	34

ANTIBIOTIQUES

Les bactéries font de la résistance

Depuis leur découverte, les antibiotiques ont révolutionné la médecine, mais leur utilisation toujours croissante a favorisé l'apparition de mécanismes de résistances chez les bactéries.

UN LIEN ENTRE LES RÉSISTANCES BACTÉRIENNES EN ÉLEVAGE ET CHEZ L'HOMME ?

Le phénomène de résistance aux antibiotiques n'épargne pas la médecine humaine avec l'émergence de souches bactériennes multirésistantes. Etant donné que la médecine vétérinaire a accès à la plupart des familles d'antibiotiques, la possibilité de transmission de résistance à partir de bactéries ayant pour origine l'élevage ne peut pas être écartée. En effet, les bactéries directement transmissibles de l'animal à l'homme (zoonoses) sont susceptibles d'acquérir des résistances. Les bactéries non pathogènes (ni pour l'homme, ni pour l'animal) présentes dans les aliments ou dans l'environnement sont également susceptibles de servir de véhicule de facteurs de résistance pour des bactéries pathogènes.

Les antibiotiques sont des médicaments capables d'entraîner la destruction ou l'arrêt de la multiplication des bactéries. Ils sont totalement dépourvus d'activité sur les virus. Ils ne sont généralement pas suffisants à eux seuls pour éliminer une population de bactéries pathogènes et c'est le système immunitaire de l'animal malade qui prend le relais.

UN ANTIBIOTIQUE N'EST EFFICACE CONTRE UNE BACTÉRIE QUE SOUS CERTAINES CONDITIONS

Pour être efficace, un antibiotique doit parvenir au contact de la bactérie ciblée. Il doit ensuite y pénétrer, sans être détruit ni modifié, et se fixer à une cible pour perturber le fonctionnement de la bactérie. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, l'antibiotique même correctement administré sera inefficace. Une bactérie est donc considérée naturellement résistante à un antibiotique lorsqu'elle a la capacité de se développer en présence de cet antibiotique à des doses normalement efficaces. Enfin, la sensibilité d'une population bactérienne à un antibiotique dépend de la dose et de la durée à laquelle elle y est exposée. Il est donc important de respecter scrupuleusement l'ordonnance du vétérinaire en ce qui concerne le volume, la dose, le rythme des administrations et la durée du traitement.

LE CHOIX D'UN ANTIBIOTIQUE DÉPEND DE SON MODE D'ACTION ET DE SA RÉPARTITION DANS LES TISSUS

Le spectre d'activité d'un antibiotique correspond aux

familles de bactéries qui sont sensibles à son mode d'action. Par exemple, la pénicilline s'attaque à la paroi des bactéries. Par conséquent, elle est inefficace contre les bactéries qui sont dépourvues de parois. Les familles d'antibiotiques n'ont pas toutes les mêmes facultés de diffusion dans les tissus vivants. Par exemple, la colistine administrée par voie orale ne passe pas la barrière digestive. Elle n'aura donc aucune efficacité pour traiter une pneumonie bactérienne, même si elle est provoquée par une bactérie qui y est sensible. Il est donc important de demander conseil à son vétérinaire avant de mettre en place un traitement antibiotique. Ses connaissances des maladies animales ainsi que du contexte de votre élevage lui permettent de cibler au mieux la molécule à utiliser en première intention.

PLUS ON UTILISE D'ANTIBIOTIQUES ET PLUS LES RISQUES DE RÉSISTANCE AUGMENTENT

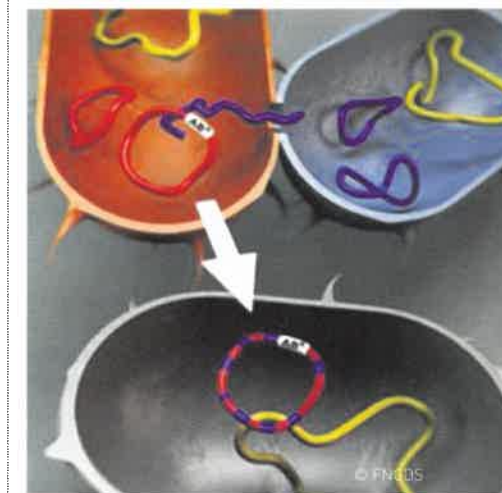
Lorsqu'une population de bactéries sensibles est exposée à un antibiotique, on exerce une pression de sélection. Quelques individus « mutants » risquent de résister au traitement et, une fois qu'ils se retrouvent sans compétition avec les bactéries « normales », ils ont toute liberté pour occuper l'espace. Ce type de résistance acquise est grave, car ces individus résistants sont généralement capables de transmettre leur mécanisme de résistance à d'autres bactéries (pathogènes ou non). C'est cette faculté d'échange de résistances acquises aux antibiotiques qui pose le plus de problèmes en termes d'antibiorésistance. Le risque maximal étant qu'une bactérie hautement pathogène cumule les facteurs de résistance à plusieurs familles d'antibiotiques.

UN TRAITEMENT ANTIBIOTIQUE NE TOUCHE PAS QUE LA BACTÉRIE CIBLÉE

Le fait d'administrer un traitement antibiotique expose également les bactéries naturellement présentes dans l'organisme de l'animal traité. La flore digestive y est généralement exposée ainsi que dans une moindre mesure la flore cutanée. Ainsi, suite à une exposition de la flore

digestive à la famille des quinolones (marbofloxacin...) un coliforme inoffensif peut acquérir une résistance et prédominer dans la flore digestive de l'animal traité. Si jamais ce même animal est contaminé par la suite par une salmonelle hautement pathogène, sa flore digestive pourra éventuellement lui transmettre la capacité de résister aux quinolones. Celles-ci seront donc inefficaces pour le soigner mais les salmonelles excrétées dans l'environnement par le malade seront également résistantes. Il ne manque plus qu'un pas pour que cette salmonelle se retrouve sur un célèbre concombre !

■ Benjamin Deltour ■



▲ Les bactéries peuvent s'échanger leurs facteurs de résistance aux antibiotiques

ANTIBIORÉSISTANCE

Mise en œuvre d'un plan national

Préoccupation mondiale, l'antibiorésistance est devenue un défi médical majeur du XXI^e siècle. Préserver la santé animale en limitant le recours aux antibiotiques est un des objectifs du plan national.

L'antibiorésistance est la capacité d'un micro-organisme à résister aux effets des antibiotiques. Elle est au cœur des réflexions internationales depuis les années 1990. Des dispositions existent déjà pour répondre aux préoccupations émises par les organisations mondiales de l'alimentation, de la santé publique et de la santé animale (surveillance des populations de bactéries résistantes, de la consommation d'antibiotiques en médecine vétérinaire...). L'antibiorésistance est devenue un problème de santé publique nécessitant une refonte des habitudes en matière d'utilisation des antibiotiques.

UN ENJEU NATIONAL

Depuis la découverte des antibiotiques dans la première moitié du XX^e siècle, leur usage s'est largement développé. Leur consommation croissante et leur utilisation parfois inappropriée ont favorisé l'apparition de résistances bactériennes. Certaines souches sont déjà insensibles à la plupart des antibiotiques. Pour faire face à cette problématique, le Ministère de l'Agriculture a élaboré un plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire. Il prévoit notamment une réduction de 25 % de l'usage des antibiotiques en 5 ans en développant des alternatives visant à préserver la santé animale tout en évitant de recourir aux antibiotiques. L'utilisation raisonnée des antibiotiques toutes filières confondues est donc devenue une priorité de l'Etat français.

L'ÉLEVEUR, ACTEUR DU PLAN NATIONAL

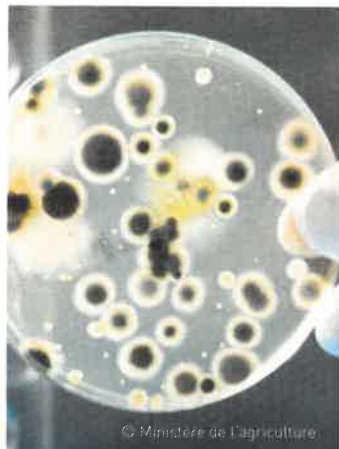
Tout comme en médecine humaine, l'usage des antibiotiques en milieu animal a augmenté. En effet, la prescription d'antibiotiques s'est largement développée dans la filière « élevage ». Pour lutter contre ce phénomène grandissant, l'éleveur sera incité à faire évoluer ses pratiques pour utiliser moins d'antibiotiques. Ceci passe par une approche raisonnée du sanitaire privilégiant le préventif plutôt que le curatif.

QUELQUES MESURES DU PLAN NATIONAL

Promouvoir les bonnes pratiques d'usage des antibiotiques, développer la formation continue en matière de biosécurité, faire de la visite du vétérinaire un moment d'échange privilégié, améliorer l'encadrement de la prescription sans examen clinique préalable, examiner l'impact de l'utilisation des antibiotiques dans l'environnement des élevages...

■ Ghyslaine Engel ■

Des souches bactériennes de plus en plus résistantes aux antibiotiques



© Ministère de l'Agriculture

MÉDICAMENTS

Traiter moins pour traiter mieux

L'éleveur est un acteur responsable de l'usage d'antibiotiques. La politique de réduction de la consommation d'antibiotiques l'engage, ainsi que le vétérinaire dans cette action de santé publique.

Les règles en matière de prescription évoluent et impliquent de plus en plus l'éleveur. Le suivi sanitaire d'élevage permet, sous certaines conditions, la délivrance de médicaments sans visite vétérinaire.

LE BILAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE POUR PRÉPARER LE QUOTIDIEN

Le bilan sanitaire d'élevage, réalisé chaque année par le vétérinaire et l'éleveur, permet de mettre en évidence certaines maladies habituelles de l'élevage. Un protocole de soins est alors établi, et servira de référence pour la prescription de médicaments sans examen clinique systématique du vétérinaire.

L'EXAMEN DU BOVIN MALADE, VÉRITABLE NÉCESSITÉ

Quand un bovin présente les signes d'une maladie pour laquelle un protocole de soins a été établi, l'éleveur doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer que le traitement qu'il va faire est bien adapté. Un examen systématique et complet du bovin permet de confirmer une suspicion de maladie, ou au contraire de l'exclure. Par exemple, un geste simple, comme la prise de la température, permet, si elle est normale, d'exclure un processus infectieux, et donc d'éviter une administration d'antibiotique. Des formations permettant d'acquiescer les 6 gestes de base de l'examen du bovin malade sont proposées par les GDS.

UNE VIGILANCE ACCRUE POUR UN GAIN ÉCONOMIQUE

Une détection tardive de la maladie entraîne une aggravation de la situation, qui rend plus difficile le traitement. Cela favorise aussi une contagion aux autres animaux du troupeau, cela est particulièrement vrai dans les pathologies respiratoires. Les pertes économiques s'addi-



▲ Le GDS propose des formations « éleveur infirmier »

tionnent : le temps passé, le nombre d'animaux traités et les retards de croissance. Une détection précoce de la maladie permet une mise en place rapide d'un traitement. L'isolement de l'animal malade évite la contamination du reste du troupeau.

CONSIGNER CHAQUE TRAITEMENT

Savoir si un animal a reçu des antibiotiques est particulièrement important pour la santé publique. Certains médicaments font l'objet d'un délai d'attente, pendant lequel un animal qui a été traité ne doit pas être consommé. Ce délai d'attente peut être particulièrement long dans le cas d'antibiotiques dit « longue action ». Ces antibiotiques permettent de ne faire qu'une seule injection pour toute la durée du traitement, mais persistent plusieurs semaines dans l'organisme de l'animal.

■ Edwige Vénéreau ■

GESTION DE TROUPEAU

Anticiper pour moins traiter

Une bonne gestion du troupeau et certaines règles permettent d'éviter la dissémination des risques infectieux et de limiter l'utilisation d'antibiotiques.

Des situations banales en exploitation peuvent se révéler à risque en ce qui concerne la contagion. La détection des malades et leur isolement sont primordiaux. Un lieu différent du box de vêlage, destiné à recueillir ces animaux doit donc être prévu. Si cela n'est pas le cas, une désinfection est indispensable. En effet, il faut toujours avoir à l'esprit que le veau naît complètement démuné de défenses immunitaires. Si l'environnement a été contaminé par un animal contagieux, le risque est très élevé pour le veau d'être malade, mais aussi pour la vache de déclencher une infection. Pour les mêmes raisons, il faut respecter « la marche en avant », s'occuper des plus fragiles en premier, et des animaux contagieux en dernier.

GÉRER LES CLASSES D'ÂGE, POUR LIMITER LES RISQUES

Le logement des plus jeunes animaux est capital dans le contrôle de la contamination infectieuse. Idéalement, les veaux laitiers seront placés en logements individuels pendant les premières semaines de leur vie. Les veaux allaitants devront avoir un espace pour eux, les adultes ne devant pas y avoir accès. Cette précaution a pour but de soustraire les nouveaux nés à la pression microbienne des animaux plus âgés. Ces derniers sont souvent porteurs de microbes inoffensifs pour eux-mêmes, mais redoutables pour les très jeunes. Les microbes en cause dans les diarrhées des jeunes ne sont pas toujours des bactéries. Il s'agit de virus, comme les coronavirus, ou les rotavirus, ou de parasites comme la cryptosporidiose ou la coccidiose. Dans ces cas, les antibiotiques n'auront aucun effet. Les diarrhées virales peuvent être limitées par des vaccinations spécifiques de la mère en fin de gestation. Cette vaccination permet d'enrichir le colostrum en anticorps, qui vont permettre au veau de se défendre contre les agressions externes. Pour une bonne effica-

cité, le colostrum doit être pris le plus vite possible, et en quantité suffisante.

GÉRER LES ACHATS ET LES MÉLANGES

L'introduction d'un nouvel animal dans une exploitation sert de cheval de Troie pour les microbes. Il faut donc s'assurer de la bonne santé de cet animal par des analyses, et par une quarantaine. D'autres pratiques, comme les alpages, mettent en contact des animaux de provenances diverses. Il faut donc veiller à ne faire monter en estive que des animaux en parfaite santé. De plus, la prévention de certaines maladies infectieuses est possible par vaccination.

GÉRER L'ALIMENTATION C'EST LE DÉBUT DE LA PRÉVENTION

Un bon équilibre de la ration est essentiel pour garantir une bonne immunité au troupeau. Une acidose, ou une sub-acidose chronique, peut aboutir à un affaiblissement de l'immunité. Certains oligo-éléments jouent un rôle non négligeable dans le processus immunitaire, comme le sélénium, l'iode, le cuivre et le zinc. Leur carence peut entraîner une dégradation de l'immunité, au niveau du troupeau, mais surtout lors du transfert de l'immunité de la vache au veau par le colostrum. Cette étape de transfert est indispensable au veau car il naît sans aucune défense immunitaire. La façon dont il va se défendre les heures qui suivent sa naissance sera liée au fait qu'il ait reçu et assimilé du colostrum en qualité et en quantité suffisante. Les carences en oligo-éléments ne sont pas faciles à mettre en évidence. Certains signes peuvent y faire penser : poil piqué, décolorations du poil, perte de production, pica.

GÉRER LE PARASITISME POUR AVOIR UNE IMMUNITÉ OPTIMALE

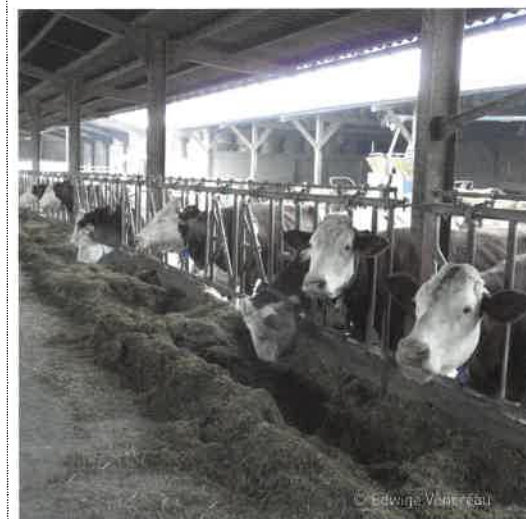
Une trop forte infestation parasitaire entraîne une modification de la fonction digestive des animaux touchés. Elle provoque une mauvaise digestion, une perte de protéines et une mauvaise absorption des nutriments, minéraux et oligo-éléments. Tout ceci aboutit à une baisse

des performances zootechniques : perte de croissance, perte de production, difficultés de reproduction et affaiblissement général. En cas d'infection, cet animal aura beaucoup de mal pour se défendre. En fonction du parasite en cause et du niveau d'infestation, différentes méthodes de lutte et de prévention peuvent être envisagées. Pour certains parasites, une immunité de prémunition peut être obtenue en mettant progressivement en contact le jeune animal et le parasite. L'immunité de l'animal se développe alors progressivement et lui permet de se défendre. Une surveillance par coprologie peut être faite afin de connaître le niveau d'infestation du troupeau et d'apprécier l'utilité d'un traitement antiparasitaire. Pour certains parasites comme la grande douve, il est indispensable de bien connaître, et gérer l'environnement. Le cycle de ce parasite nécessite la présence d'un petit hôte, la limnée, qui vit dans les zones humides. La gestion des alentours des abreuvoirs, et l'accès à certains points d'eau peuvent jouer un rôle dans la lutte contre la grande douve.

■ Edwige Vénéreau ■



▲ Le logement est un point essentiel pour la santé du veau



▲ Une alimentation équilibrée contribue à la santé du troupeau

DIARRHÉES DE VEAUX

Utilisation raisonnée des antibiotiques

L'antibiorésistance est un phénomène bien connu : c'est la capacité d'une bactérie à ne pas être sensible à l'action d'un antibiotique. Elle est devenue un enjeu de santé publique et de santé animale.

Fin août 2010, les éleveurs constatent 2 veaux morts suite à un épisode de diarrhées sur ses veaux allaitants âgés de 2 jours. Les veaux laitiers ne présentent pas de diarrhées. Suite à l'appel du vétérinaire, il est rapidement mis en place un traitement de soutien pour les veaux, un traitement anticoccidien et un traitement antibiotique large spectre à base de pénicilline (amoxicilline) et acide clavulanique.

CHOIX D'UN TRAITEMENT MIEUX ADAPTÉ

Début septembre, l'épidémie continue de se propager et la majorité des veaux allaitants déclare une diarrhée à 2 jours d'âge. Le 2 septembre, des analyses sont réalisées sur les fèces d'un veau. Elles révèlent la présence d'un colibacille (E. Coli K99) avec absence de Giardia, de salmonelle, de rotavirus, de coronavirus et de cryptosporidie. D'après l'antibiogramme, cette bactérie n'est pas sensible à l'association amoxicilline / acide clavulanique. Ce traitement est donc arrêté au profit d'un antibiotique plus récent de type céphalosporine auquel la bactérie est sensible. Le soutien aux veaux est maintenu et le taux de guérison s'améliore.

GESTION D'UNE NOUVELLE ANTIBIORÉSISTANCE

Toutefois, la situation se dégrade fin septembre avec 2 veaux morts. Le 21 septembre, de nouvelles analyses sont réalisées sur des bouses de veaux. E. coli K99 est toujours présente sans aucun autre germe associé. D'après l'antibiogramme, la bactérie n'est plus sensible à la cefquinome. Le traitement antibiotique est de nouveau adapté avec une quinolone de 3^{ème} génération, à laquelle la bactérie est sensible : la marbofloxacin. Le traitement de soutien est poursuivi en fonction des besoins des veaux. L'épidémie se calme courant octobre.

Un protocole de prévention globale avec des étapes clés à respecter tout au long de l'année est mis en place. L'atelier laitier n'a jamais été concerné par ces problèmes.

UTILISATION RAISONNÉE DES ANTIBIOTIQUES

A travers cette expérience, on conçoit aisément que le choix d'un traitement n'est pas toujours simple, ni anodin. En effet, il doit être adapté à la pathologie rencontrée pour être pleinement efficace et généralement, les antibiotiques plus anciens doivent être utilisés en première intention. Ainsi, l'utilisation des antibiotiques doit être raisonnée afin de limiter au maximum l'apparition de résistance.

■ Magali Maignan ■

CHALLENGE

Utiliser moins de médicaments

Myriam et Vincent Perrier ont fait évoluer leurs méthodes de production, en particulier la conduite sanitaire des laitières. Cela a permis une diminution des traitements et a conduit à une conversion à l'agriculture biologique avec vente directe de la viande et partiellement du lait.

DE 1995 À 2004 DÉVELOPPEMENT D'UNE EXPLOITATION LAITIÈRE SPÉCIALISÉE

Pendant 10 ans, Vincent a spécialisé l'exploitation en production laitière (8 000 litres / vache avec une ration à base de maïs ensilage complété par du soja) et de façon à être facilement autonome pour réaliser seul le travail (stabulation caillbotis 48 places, traite avec décrochage 2X4...).

A partir de 2005, suite à un problème de santé et aux années de sécheresse, les exploitants s'interrogent sur eux-mêmes et leurs méthodes de production. Une réflexion qui les conduit à :

- diminuer progressivement puis arrêter la culture du maïs,
- introduire dans le traitement des animaux des méthodes alternatives, par exemple en prolongeant l'emploi des antibiotiques contre les mammites par la phytothérapie.
- axer l'exploitation sur la vente directe.

En 2009 et grâce à l'évolution du cahier des charges, les exploitants décident de se convertir à l'agriculture biologique. Leur système est proche des exigences. Très peu de vaches avaient trois traitements antibiotiques sur 12 mois.

Le choix du système a entraîné la diminution de la production laitière de 2500 litres par vache. Vincent a dû augmenter les effectifs pour compenser et pouvoir réformer facilement les animaux qui rencontrent des soucis à répétition. A l'avenir, l'éleveur espère réduire l'écart de production.

Hors vermifuges et visites vétérinaires, les achats de médicaments étaient de 2806 euros en 2008, 2117 en 2009, 2430 en 2010, et 1218 en 2011 (non significatif sur cette dernière année).

PRIVILÉGIER L'OBSERVATION ET LA PRÉVENTION

Le système a été adapté progressivement : la période de tarissement (début printemps), le vêlage de juin à septembre avec cases à l'intérieur pour les veaux femelles et les veaux des primipares...

La recherche des causes évite les traitements systématiques, et permet de faire du préventif (préparation et soin de la mamelle en phytothérapie). La totalité des vaches étaient traitées au tarissement, et maintenant moins du quart des animaux est traité (seulement en cas de besoin). Les diarrhées des veaux ne posent pas de problème particulier (vêlage d'été).

■ Christian Boulon ■



Vincent Perrier : « Après avoir fait le tour de mon métier, j'ai trouvé un projet motivant, un challenge au quotidien.

Beaucoup de choses peuvent se faire en production conventionnelle »

Carte d'identité

Vincent Perrier 43 ans.
5 enfants
Installé en 1996 sur l'exploitation familiale
48 vaches laitières
230 000 litres de quota laitier - 13 000 l en vente directe
82 ha SAU dont 46 ha PP, 18 PT, 18 ha méteil (triticale + pois + féverolle), 4 ha céréales, 4 ha de landes
Vente directe de tous les produits viande (réformes comprises)
Conversion en bio terminée en mai 2011
Président de la CUMA, du réseau d'irrigation, Administrateur à Agribus Ardèche

Carte d'identité

GAEC à 3 associés en mixte dont les 2 troupeaux laitiers et allaitants respectivement dans 2 bâtiments distincts sur le même site. L'atelier laitier (PH) se compose de 80 animaux (30 vêlages/an) et l'atelier allaitant (Charolaise) de 145 animaux (45 vêlages/an), antécédent de BVD en 2008.

PLAN NATIONAL

Quel impact en élevage ?

Le plan national de lutte contre l'antibiorésistance vient renforcer un ensemble de mesures déjà existantes et développe de nouvelles initiatives qui concernent directement les éleveurs.

Sous l'impulsion de l'Europe, une batterie de mesures pour limiter l'apparition de résistances microbiennes aux antibiotiques existe déjà. Dès 2006, l'usage d'antibiotiques comme stimulateurs de croissance dans l'alimentation animale est interdit. Les résistances antibiotiques des bactéries transmissibles de l'animal à l'homme sont surveillées. L'industrie pharmaceutique est incitée à la mise au point de nouveaux antibiotiques. Ces mesures vont être renforcées et accompagnées de nouvelles initiatives.

VERS UN ENCADREMENT STRICT DE L'USAGE DES ANTIBIOTIQUES

Une évolution du cadre réglementaire dans le domaine des médicaments vétérinaires est prévue dès 2013. Une liste d'antibiotiques critiques pour la santé publique devrait être définie. Les antibiotiques visés sont les fluoroquinolones (marbofloxacine...) et les céphalosporines de 3^{ème} et 4^{ème} génération (ceftiofur...). La prescription de ces antibiotiques sera conditionnée par la réalisation préalable d'un antibiogramme justifiant leur emploi. Le traitement d'affections courantes (panaris...) avec ce type de molécule bénéficiant de délais d'attente court ne devrait, par exemple, plus être permis.

LA PRÉVENTION SANITAIRE PLUTÔT QUE LE CURATIF

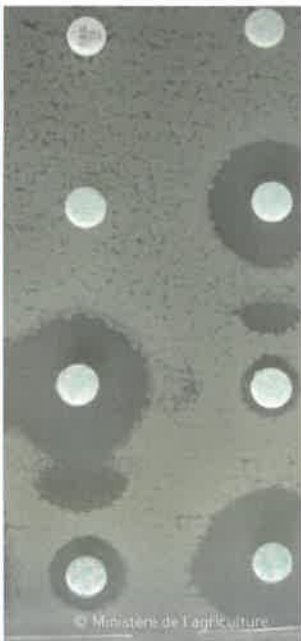
La sensibilisation et la formation aux bonnes pratiques d'hygiène, à l'entretien des bâtiments d'élevage et l'application des mesures de biosécurité seront renforcées. Les guides de bonnes pratiques en élevage intégreront un chapitre spécifique traitant du sujet de l'antibiorésistance. La formation initiale et continue des professionnels de l'élevage sera également améliorée sur cette problématique. Enfin, les vétérinaires seront incités à aborder de manière approfondie le sujet de l'antibiothérapie lors de leurs visites d'élevage.

LA RECHERCHE PHARMACEUTIQUE SOUTENUE

Le plan national soutiendra la recherche fondamentale pour développer des alternatives aux recours des antibiotiques critiques. Il incitera les laboratoires à développer de nouveaux vaccins et facilitera l'importation de vaccins autorisés dans les autres états européens. Le développement de tests minute, permettant d'orienter le diagnostic (pathologies respiratoires, diarrhées néonatales...), est considéré comme une priorité. Enfin, il soutiendra la recherche de nouvelles molécules antibiotiques réservées à la médecine vétérinaire.

■ Benjamin Deltour ■

L'usage de certains antibiotiques devra être justifié par un antibiogramme



Jeunes chefs d'entreprises agricoles : GROUPAMA LANCE PASS'INSTALLATION POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET.

5 ans
avantages*

Pour en savoir plus :

LE BON NUMÉRO
spécial agriculteurs
Pour tout demander et déclarer
09 74 75 0273
(hors d'un appel local à partir d'un fixe)

www.groupama-pro.fr

* voir conditions auprès d'un(e) chargé(e) de clientèle Groupama

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - 10 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon Cedex 09
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Entreprise régie par le code des assurances

UN NOUVEAU SOUTIEN
FINANCIER ET DES SERVICES
ASSOCIÉS :

Groupama aide les jeunes chefs
d'entreprises agricoles dans les
premières années de leur exploitation

 **Groupama**

Toujours là pour moi.

La lutte organisée et systématique contre *Varroa destructor* doit se généraliser afin de limiter les risques de recontamination et de maintenir la présence de ce parasite au plus bas niveau possible compatible avec la survie des colonies.

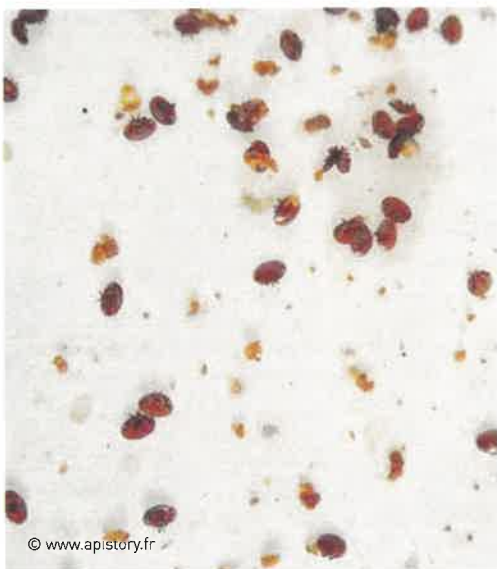
APICULTURE Lutter contre le varroa



© www.apiterro.fr

Varroas sur larve d'abeille ▲

Le varroa est une maladie des abeilles domestiques due à un acarien, *Varroa destructor*. Le varroa se nourrit de l'hémolymphe des larves et des abeilles. Il provoque des lésions qui affaiblissent l'abeille et qui sont autant de portes d'entrée pour diverses infections bactériennes et virales. Ce parasite se reproduit et se multiplie dans le couvain operculé, et il provoque inéluctablement à terme l'effondrement de la colonie.



© www.apistory.fr

Varroas sur un lange graissé ▲

Un traitement médicamenteux est nécessaire si l'on veut conserver des colonies performantes et en état de produire. Il faut donc traiter avec des médicaments efficaces et qui possèdent une autorisation de mise sur le marché. Ces traitements devront être réalisés impérativement après la récolte de miel, en fin d'été/début automne, et le plus tôt possible après cette récolte, afin de permettre l'éclosion d'abeilles dites « d'hiver » saines et non atteintes par les piqûres traumatisantes et spoliatrices du parasite.

Le choix d'un traitement de printemps peut s'appuyer sur un dépistage à la sortie d'hivernage basé sur une évaluation de la mortalité naturelle de varroas (sur lange graissé, placé sous la grille, au fond de la ruche) : si plus de 7 varroas morts au bout d'une semaine, un traitement de printemps est nécessaire. Le niveau de la population de varroas résiduelle printanière peut également se mesurer par un dépistage au Tactik® (0,5 mL réparti au pinceau sur un lange graissé, placé au dessus de la grille, en fond de ruche, pendant 24 à 48h) : si plus de 50 varroas morts, il faut effectuer un traitement de printemps (à sélectionner selon présence ou non de couvain).

L'ENREGISTREMENT DES TRAITEMENTS VARROA DANS LE REGISTRE D'ÉLEVAGE

Les traitements contre le varroa, comme tous les traitements, doivent être enregistrés sur les fiches sanitaires, établies selon l'arrêté du 11 août 1980 qui indiquent :

- La nature des médicaments utilisés, leur nom com-

- mercial ou à défaut celui de la substance active.
- Les ruchers concernés par le traitement
- Les quantités administrées
- La date de début ou de la période de traitement

Par ailleurs, dans le registre d'élevage (document papier, manuscrit, non spiralé, paginé, dans lequel aucune page n'a été arrachée), doivent être classées :

- Les ordonnances
 - Les factures d'achats de médicaments
- Différents organismes, dont la FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales), proposent un exemplaire de registre d'élevage prêt à l'emploi.

■ Jean-Philippe Bienvenu ■

LE REGISTRE D'ÉLEVAGE OBLIGATOIRE

Le registre d'élevage est obligatoire, conformément à l'arrêté du 5 juin 2000, en lien avec une mise en application du règlement européen sur l'hygiène et la traçabilité. Il s'adresse à tous les apiculteurs qui commercialisent mais aussi à ceux qui donnent le miel issu de quelques ruches à leur famille ou ami. Ce document doit être conservé au moins cinq ans avec le récépissé de la déclaration annuelle. Celle-ci doit porter le numéro de Siret ou Numagri et être adressée au GDS du département. L'apiculteur doit reconsidérer sa déclaration dès que le nombre de ruches ou le lieu d'implantation diffère, et porter ces informations sur le registre.

Insémination animale et génotypage des femelles :

2 technologies-clés
pour optimiser les accouplements
en races Prim'holstein et Montbéliarde

PRIX
EN BAISSÉ
(nouvelle puce LD)

Génétique,
Reproduction,
Approvisionnement.





**61, chemin des Hoteaux
69126 Brindas
Tél. 04.72.38.31.82
contact@eliacoop.fr**

**8 bis rue du Capitaine
de Bresson
05010 Gap cedex
Tél. 04.92.52.53.00**

**Les soudanières
01250 Ceyzériat
Tél. 04.74.25.09.50
ags@ags-01.fr**

Suivez-nous sur la voie de la performance

COMEL112-20

Bien que souvent décriés, les fromages au lait cru ne sont que très rarement impliqués dans les intoxications alimentaires contrairement aux œufs, ovoproduits, produits à base de poissons et crustacés.

SANTÉ PUBLIQUE

Intoxication alimentaire et fromages au lait cru



L'acidité des fromages lactiques les protège ▲

Depuis de nombreuses années, les médias pointent du doigt les produits au lait cru dans les intoxications alimentaires. Tout le monde a encore à l'esprit l'intoxication et le décès de deux personnes suite à la consommation d'Epoisses en 1999, où *Listeria monocytogenes* avait été mise en cause. De même, à la fin de l'année 2005, six jeunes enfants ont été victimes d'une intoxication par une souche d'*Escherichia coli* productrices de toxines dont l'origine serait due à la consommation de camembert au lait cru.

DE NOMBREUSES ORIGINES

Cependant, il faut souligner que très peu d'intoxications alimentaires sont liées à la consommation de fromages. En 2009, 977 intoxications alimentaires ont été confirmées dans l'union européenne. Seules 3,4% d'entre elles avaient pour origine la consommation de fromages (toutes technologies confondues ; lait cru et pasteurisé). Par contre, les œufs et ovoproduits étaient impliqués dans 17,3% d'entre-elles. La part des produits à base de poissons ou crustacés est quant à elle de 9,0% (Source EFSA). Il est important de souligner que pour une part non-négligeable de ces intoxications, l'origine reste inconnue (22,1%).

EN CE QUI CONCERNE LES FROMAGES

Tous les types de fromages ne présentent pas le même niveau de risque.

Les fromages lactiques, même s'ils peuvent être contaminés par des bactéries pathogènes (*Salmonella*, *Listeria*, *Staphylococcus aureus*, certaines souches

d'*Escherichia coli*,...) sont moins à risque que les pâtes molles ou certains fromages à croûtes lavées par exemple. En effet, leur acidité protège le consommateur en limitant très fortement la multiplication des germes pathogènes éventuels. Une intoxication alimentaire dépend, dans la plupart des cas, du nombre de bactéries pathogènes ingérées (variable en fonction de l'espèce, voire de la souche, et de l'individu). De même, les fromages à pâtes cuites sont moins à risque, notamment en ce qui concerne *Listeria monocytogenes*, car leur affinage souvent de plusieurs mois permet un certain assainissement.

Même si les fromages au lait cru ne représentent qu'un risque très limité, il est important de rappeler qu'il vaut mieux limiter leur consommation aux personnes bien portantes ; les très jeunes enfants (moins de 3 ans), les femmes enceintes, les vieillards ou immunodéprimés étant les plus sensibles.

Laurent Thomas



Laurent Thomas

La conduite de l'exploitation au coeur de nos formations !

Traite - Reproduction
Contention - Signes de vaches ...

Une équipe à votre service pour des formations et des références en élevage.

Stages sur mesure,
à Poisy ou chez vous !



Centre d'Élevage de Poisy

845 route de l'école d'agriculture

74 330 POISY

Tél. : 04 50 46 20 13 / Fax : 04 50 46 37 58

secretariat@elevage-poisy.org

www.elevage-poisy.org

Centre
d'élevage



de Poisy
Lucien Bisot

Boviclic Web est une solution internet clé en main. Il permet en lien direct avec l'EDE départemental de répondre aux exigences règlementaires bovines, ovines, caprines de manière sûre, fiable et rapide.

INFORMATIQUE

Déclarations et gestion de troupeau simplifié



Des formations pratiques sont proposées dans plusieurs départements ▲



Boviclic Web permet de simplifier les obligations administratives : notifier des naissances et des mouvements d'animaux, disposer d'un inventaire à jour, gérer les boucles, gérer le carnet sanitaire. Il permet de gérer plus efficacement son cheptel : visualiser les fiches détaillées par bovin, déclarer les saillies et consulter les inséminations artificielles, enregistrer les traitements sanitaires. Il est possible de constituer des lots de bovins, faire le calcul des UGB. De nombreuses éditions sont possibles : indicateurs de reproduction, bilan des vêlages, mortalité des animaux. L'enregistrement des traitements sur le carnet sanitaire et les différentes impressions permettent d'établir des protocoles de soins avec votre vétérinaire.

BOVICLIC WEB UN GAIN DE TEMPS ET FIABILITÉ

Les informations sont disponibles en quelques clics, saisie intuitive, agenda prévisionnel. L'utilisation est simple : graphisme agréable, modulable suivant les besoins, transmission automatisée des données, aide en ligne. Vous travaillez dans la sérénité : moins d'erreurs, inventaire à jour et en phase avec l'EDE, sauvegarde automatique et sécurisée, service d'assistance. L'utilisation d'un pocket, compatible avec Boviclic, permet d'avoir sur vous la liste de vos animaux, vos lots, vos

fiches bovins. Il est possible de saisir sur le vif vos événements : naissance, ventes, traitements, saillies, ... Un module destiné au suivi administratif des ovins/caprins est également disponible : document de circulation, gestion des poses de repères, recensement annuel, déclaration béliers.

■ Fabrice Mejean ■

TÉMOIGNAGES D'ÉLEVEUR

Nicolas, éleveur de vaches laitières :
« C'est un gain de temps par rapport à l'enregistrement sur papier : en trois clics, c'est fait ».

Laurent, éleveur caprin :
« C'est simple d'utilisation, assez ludique. Sur ordinateur, on a moins l'impression de faire du travail administratif. Par internet, on sait que les déclarations sont bien envoyées, c'est plus sûr que l'envoi par fax ».



Pour tester Boviclic Web :
<http://www.boviclic.fr/>

Depuis plus de 15 ans, le GDS gère la certification des troupeaux de bovins vis-à-vis de l'IBR. Près de la moitié des troupeaux de la Drôme sont désormais engagés dans la démarche.

SERVICE

La certification de cheptels indemne en IBR



Un bovin certifié indemne d'IBR est mieux valorisé lors d'une vente ▲

L'IBR est une maladie virale du bétail non transmissible à l'homme. Un animal infecté ne présente généralement pas de symptômes mais il peut être excréteur du virus. Lorsque la maladie s'exprime elle se traduit par une atteinte des voies respiratoires hautes ainsi que par des troubles de la reproduction. Le GDS est maître d'œuvre de la certification IBR en partenariat avec les GTV et le LDA26.

COMMENT S'Y PRENDRE POUR OBTENIR LA QUALIFICATION INDEMNÉ EN IBR ?

L'engagement dans le schéma de certification est volontaire. C'est à vous, éleveur, d'en faire la démarche auprès du GDS. Pour obtenir la qualification indemne en IBR, il faut que tous les animaux présents sur l'exploitation aient obtenu deux résultats d'analyse sérologique négatifs pour les élevages allaitants. En élevage laitiers, la qualification est obtenue après 4 résultats d'analyse négatifs sur lait de mélange espacés de 6 mois. L'historique des analyses de prophylaxie peut être repris, ce qui simplifie l'obtention de la mention.

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS POUR LE MAINTIEN DE LA QUALIFICATION ?

Les principales voies d'introduction du virus de l'IBR en élevage sont les mouvements d'animaux (achat, prêt, pension, transhumance). C'est pourquoi les éleveurs sous certification sont encouragés à n'introduire que des bovins issus d'exploitations indemnes en IBR. Dans ce cas, ils peuvent bénéficier d'une dérogation au contrôle à l'introduction (cf p 6). A l'inverse, si un éleveur qualifié introduit un bovin d'un élevage sans mention, l'animal devra subir 2 prises de sang espacées de 15 à 30 jours. Enfin, si des animaux bénéficiant d'une qualification sont mélangés en transhumance avec des bovins sans mention, ils devront faire l'objet d'un contrôle sérologique après la descente. Dans tous les cas, l'isolement des bovins dans l'attente des résultats est indispensable. ■

+ d'infos sur la certification IBR

Perrine Le Flem 04 75 78 48 30

	Acquisition	Maintien
Cheptel laitier	4 analyses de lait de grand mélange négatives espacées chacune de 4 à 6 mois	Analyses semestrielles de lait de grand mélange négatives
Cheptel allaitant	2 sérologies de mélange négatives sur tous les animaux de plus de 24 mois et espacées de 3 à 15 mois	Une sérologie de mélange négative annuelle sur tous les bovins de plus de 24 mois

Acquisition et maintien de la qualification A « indemne en IBR » ▲

Les éleveurs sont reconnus infirmiers de leur troupeau et à ce titre ils administrent des médicaments. Ils sont également responsables des déchets issus de l'utilisation des médicaments.

SERVICE DU GDS 26

Organisation de la collecte des déchets de soin



Les déchets de soin doivent être traités par une filière spécialisée ▲

La réglementation française définit des normes de collecte pour deux types de déchets d'activité de soin.

LES DÉCHETS À RISQUE INFECTIEUX

Ce sont les déchets qui pourraient éventuellement transmettre une maladie à l'homme ou à d'autres animaux. Tous les déchets de soins tranchants, coupants ou piquants sont classés dans cette catégorie. Ils doivent obligatoirement être stockés dans des containers jaunes aux normes et traités dans une filière à haut risque.

LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS

Ce sont tous les déchets issus de médicaments vétérinaires qui contiennent des résidus de produits (flacons périmés/entamés, emballages vides souillés, seringues...). Ces déchets doivent être incinérés par un incinérateur agréé.

LE SYSTÈME DE COLLECTE DU GDS 26

Le GDS a mis en place un système de collecte aux normes en convention avec une entreprise spécialisée, SEDIMEN. Nous proposons à nos adhérents plusieurs formes de stockage :

- Containers homologués de 2 ou 4 litres pour les piquants-tranchants,
- Boîtes de stockage de 25 litres pour les déchets contenant des résidus de médicaments.

Une fois votre container plein, inscrivez-y lisiblement avec un feutre indélébile votre numéro de cheptel et appelez SEDIMEN [04 75 37 45 27] en vous identifiant avec

votre numéro de cheptel. Un rendez-vous sera fixé pour la collecte. Le jour de la collecte, SEDIMEN vous remet un bordereau à classer dans le registre d'élevage (garantie en cas de contrôle administratif), un nouveau container (et/ou boîte de stockage) et une facture. ■

LES TARIFS 2013

- mise à disposition initiale du container et de la boîte de stockage : gratuite
- pour un container de 2 litres : collecte + traitement + mise à disposition d'un nouveau container = 21,07 € HT
- pour un container de 4 litres : collecte + traitement + mise à disposition d'un nouveau container = 21,47 € HT
- pour une boîte de stockage : 1,12 € HT/kg (tarif valable si la boîte est remise en même temps qu'un container, sinon frais de déplacement de 18,15 €)

Une machine à traire en bon état de fonctionnement est le gage de la santé des mamelles d'un troupeau laitier. Cela suppose un entretien régulier et un réglage adaptée au type d'élevage et ce, dès l'installation du matériel.

SERVICE DU GDS26

Contrôle et suivi des installations de traite



Le réglage de la machine à traire c'est tous les ans ▲

LE CONTRÔLE OPTITRAITE

L'entretien du matériel de traite est un des points clés pour la prévention des mammites. Il doit être réalisé une fois par an par un agent agréé.

TARIFS OPTITRAITE 2013

Bovins

Forfait sans abonnement	120,00 € HT
Forfait avec abonnement (3 ans)	87,00 € HT
Prix par poste	Les 6 premiers 11,00 € HT A partir du 7 ^{ème} 6,50 € HT

Caprins

Forfait sans abonnement	120,00 € HT
Forfait avec abonnement (3 ans)	87,00 € HT
Prix par griffe	6,90 € HT

LE CONTRÔLE NET'TRAITE

Le contrôle du nettoyage de la machine à traire se fait en complément de l'Optitraite et porte sur les points suivants :

- Température de l'eau à différents stades,
- Volume d'eau utilisé par cycle,
- Durée du cycle de lavage,
- Contrôle du produit de nettoyage et de la concentration à laquelle il est utilisé,
- Effet mécanique du lavage.

Au terme du contrôle, le technicien vous fournit un bilan avec les éventuels points à améliorer. Le contrôle du nettoyage se fait en complément de l'Optitraite.

TARIF NET'TRAITE : 33 € HT

LE CONTRÔLE DE DÉPOSE

Ce nouveau service de contrôle de la dépose automatique des faisceaux trayeurs vous est désormais proposé.

TARIFS DE DÉPOSE

Forfait 105,00 € HT

Bovins : prix par poste	13,00 € HT
Caprins : prix par griffe	6,50 € HT

LE CONTRÔLE CERTITRAITE

Le Certitraite est mis en œuvre afin de certifier la conformité et la qualité du matériel, lors de la mise en place d'une installation de traite neuve ou fortement rénovée, avec les normes actuelles. C'est un gage de qualité de la machine à traire entre le concessionnaire et l'éleveur. En plus du contrôle de la qualité du montage, la prestation comprend la réalisation d'un Optitraite et d'un Net'traite.

TARIFS CERTITRAITE

Installation neuve	304,00 € HT
Installation rénovée	250,00 € HT
Contrôle dépose (optionnel)	Bovin : 13,00 € HT/poste Caprin : 6,50 € HT/griffe



Contactez Thierry LAHARGOUE 06 25 41 19 58

Chaque année des sessions de formation pour la prévention sanitaire en élevage sont organisées en partenariat avec les vétérinaires. Pour la campagne 2011-2012, le GDS a organisé une dizaine de session regroupant 80 stagiaires.

GDS 26

L'organisme de formation sanitaire



Partie pratique de la formation éleveur infirmier ▲

Les formations proposées par le GDS ont toute pour objectif d'apporter aux participants une approche globale et raisonnée sur les problématiques sanitaires rencontrées dans les cheptels drômois. Elles sont organisées de manière à favoriser le partage d'expérience et de pratiques entre les participants.

ÉLEVEUR INFIRMIER DE SON TROUPEAU

La mise en œuvre d'un traitement sur un animal malade doit être précédée d'un diagnostic. Cette formation permet aux participants d'acquérir une méthode d'examen d'un animal malade afin de pouvoir poser un diagnostic ou de pouvoir renseigner son vétérinaire. Une partie de la journée est également consacrée à l'utilisation des médicaments vétérinaires. L'éleveur décidera plus efficacement de la conduite à tenir face à une maladie. Soit il interviendra seul dans le cadre du protocole de soin soit il fera appel à son vétérinaire pour décider de la conduite à tenir à partir des signes qu'il aura observé.

CONNAÎTRE ET SE PROTÉGER DE LA BVD

Cette maladie majeure des bovins circule largement dans toute la France. La Drôme n'est pas épargnée. Le GDS met en œuvre chaque année des plans de lutte chez des éleveurs en grande difficulté. C'est pourquoi nous proposons cette formation qui permet de mieux situer son troupeau vis-à-vis du risque BVD. En fin de journée chaque participant est capable de construire un plan de

prévention BVD adapté au contexte de son troupeau.

AUTOPSIE ET PARASITISME DES PETITS RUMINANTS

La connaissance du mode de vie des parasites permet de mieux gérer le pâturage et de limiter le parasitisme de son troupeau. L'objectif étant de trouver un équilibre entre les défenses immunitaires de son troupeau et la pression parasitaire de l'environnement dans lequel il vit. Pour cela, il est important de savoir comment identifier les parasites présents dans le troupeau et d'évaluer le niveau d'infestation. L'autopsie est un moyen diagnostique très performant en élevage de ruminant. L'acquisition d'une méthode simple pour les réaliser vous permettra d'améliorer le suivi du parasitisme et des maladies de votre troupeau.

LES FORMATIONS SONT GRATUITES ET DONNENT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT


Les formations proposées par le GDS sont financées intégralement par les fonds VIVEA. De plus, les chefs d'exploitation peuvent déduire le temps passé en formation de leurs impôts dans la limite de 40 heures par an.



ETS MISERY

Concessionnaire Delaval
07370 ECLASSAN
tel : 04-75-68-50-46 fax : 04-75-68-53-21
SAV : 06-80-63-48-24 jean.misery@orange.fr



DeLaval

AVOIR UN EXPERT A VOS COTES POUR ELEVER VOS AMBITIONS



CER FRANCE
Drôme Vaucluse

Voir loin, les pieds sur terre

nous contacter :

Siège social :
30 rue Frédéric Chopin
26000 VALENCE
Tél : 04 75 78 11 11
agc26@cerfrance.fr
www.dromevaucluse.cerfrance.fr

Jacques BLACHIER
Responsable de développement
06 65 19 41 74
jblachier@26.cerfrance.fr



CERFRANCE, c'est bien plus que de la comptabilité, c'est du conseil

1er réseau associatif de :

CONSEIL - EXPERTISE COMPTABLE